

Révision de la Carte Communale de SAINT-TROJAN (33)



**Dossier de saisine de l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une
procédure d'examen au cas par cas**

Dossier d'auto-évaluation



SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Le présent dossier est déposé par :

Mairie de Saint-Trojan
10 Bourg
33 710 SAINT-TROJAN

Le présent dossier a été réalisé par :



SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
PREAMBULE.....	7
1. Objet de la procédure	7
2. Objectif de la note	10
CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE.....	11
DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CARTE COMMUNALE	37
1. Un projet de développement maîtrisé	37
2. Le zonage promu par le projet communal.....	37
3. Projet de zonage	41
PRE-ANALYSE DES INCIDENCES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE ET PRISE EN COMPTE DE DE LA PRESERVATION ET DE LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	43
1. Préambule.....	43
2. Pré-analyse synthétique des incidences potentielles notables de la mise en œuvre de la Carte Communale sur l'environnement.....	43
2.1. <i>Patrimoine naturel et paysager</i>	43
2.2. <i>Risques, nuisances et pollutions</i>	52
2.3. <i>Eau en tant que ressource et milieu</i>	54
3. Caractéristiques des sites voués à muter	56
ANNEXES	66

PREAMBULE

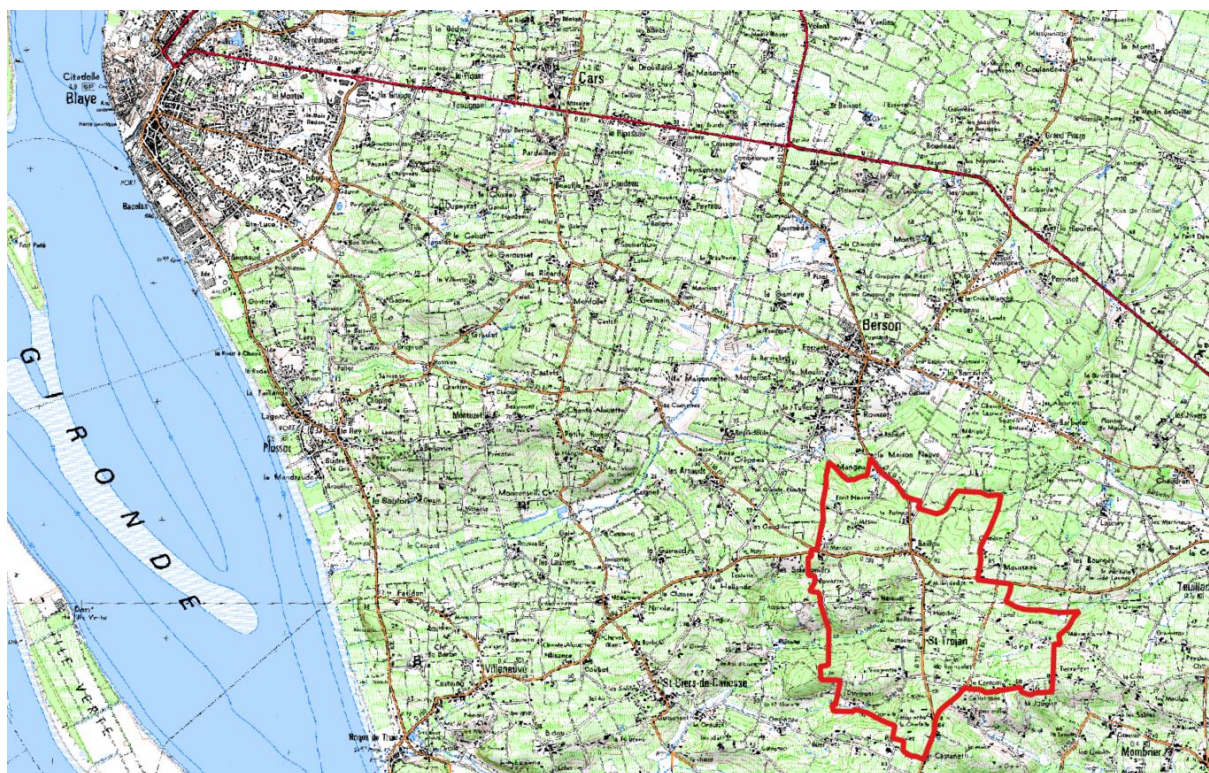
1. OBJET DE LA PROCEDURE

Le présent dossier concerne le **projet de révision de la Carte Communale de Saint-Trojan**, situé dans le département de la Gironde (33) et comprise dans le périmètre de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais.

La commune de Saint-Trojan se situe au Nord-Ouest du département de la Gironde, à 50 km de Bordeaux et à 17 km de Saint-André-de-Cubzac. Elle se situe également à proximité de la N137 qui relie Saint-André-de-Cubzac à Blaye, cette dernière étant située à environ 10 km de Saint-Trojan.

Le territoire communal bénéficie d'un accès aux pôles d'emplois de Blaye, Saint-André-de-Cubzac et Bordeaux (via l'autoroute A10 notamment).

La commune compte 366 habitants en 2021 et s'étend sur une superficie d'environ 3 km².

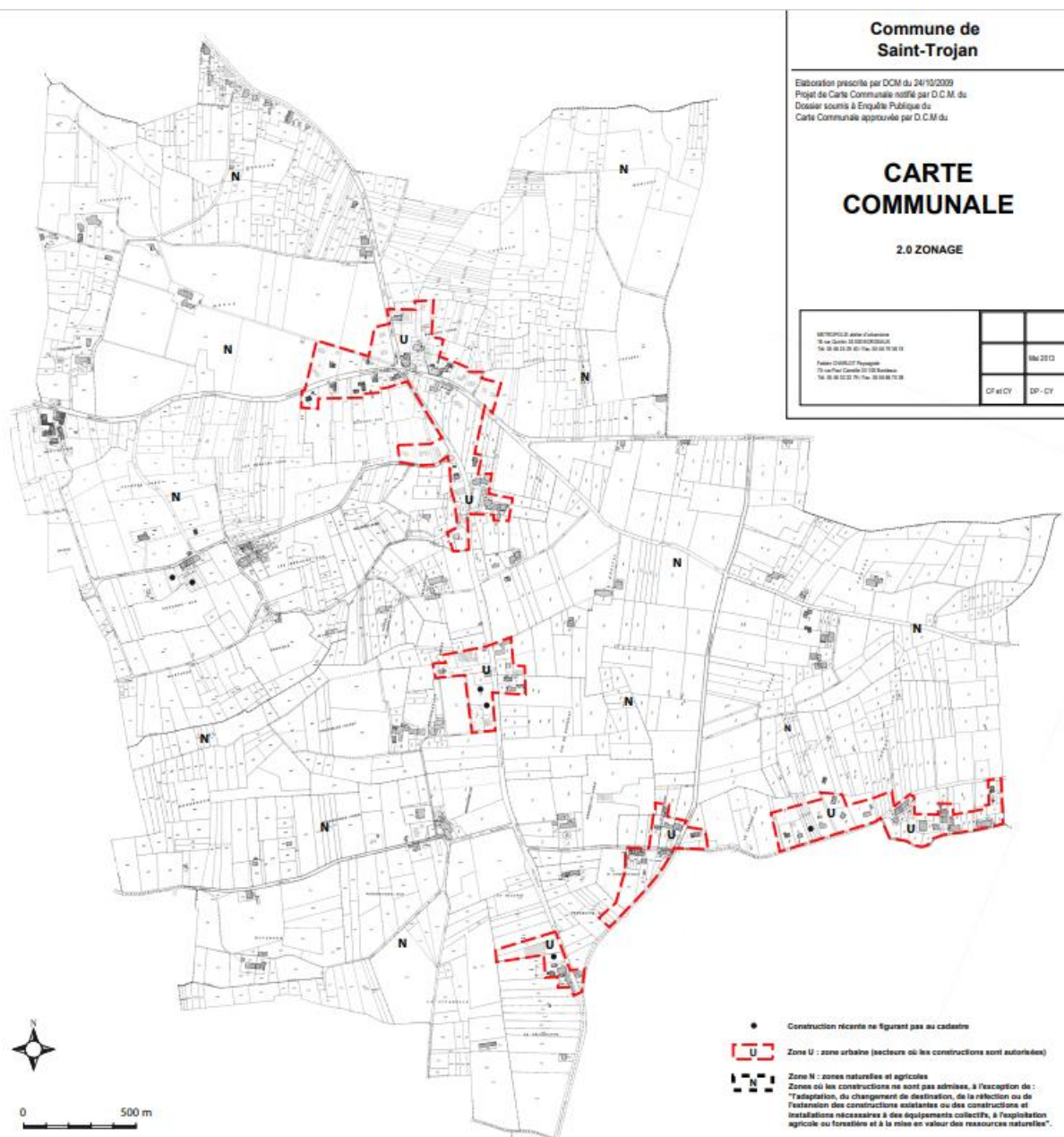


Plan de situation de la commune de Saint-Trojan (entouré en rouge)



Focus sur la commune de Saint-Trojan

La commune est couverte actuellement par une **Carte Communale**, approuvée par délibération le **17 avril 2014**, dont le règlement graphique (zonage) en vigueur est présenté ci-après.



Zonage actuellement en vigueur sur la commune de Saint-Trojan

2. OBJECTIF DE LA NOTE

Les éléments présentés ci-après doivent permettre à l'Autorité Environnementale d'apprécier les **impacts prévisibles sur l'environnement liée au projet de révision de la Carte Communale de Saint-Trojan**. Sur la base de ces éléments, il s'agit pour le service instructeur de se prononcer sur la **nécessité, ou non, de soumettre la révision du document d'urbanisme à un processus d'évaluation environnementale**.

Les rubriques constitutives de cette note sont les suivantes :

- Caractéristiques du territoire, particulièrement d'un point de vue environnemental ;
- Description des caractéristiques principales du projet de Carte Communale ;
- Pré-analyse des incidences potentielles du projet de Carte Communale sur l'environnement et la sécurité des personnes et des biens ;
- Annexe(s).

Ce dossier a été conçu sur la base des éléments de projet tels que figurant en **octobre 2024** (zonage).

Il a été choisi de présenter cette demande sous une forme « tableaux » afin d'être synthétique et suffisamment précis sur les éléments du dossier.

Une première demande d'examen pour une procédure de cas par cas a été réalisée fin 2022, sur la base d'un zonage (tel que figurant en octobre 2022). La MRAe de Nouvelle Aquitaine avait alors rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de révision de la carte communale de Saint-Trojan (avis n° N° MRAe 2023ACNA29).

La collectivité ayant procédé à des modifications sur le zonage projeté, une nouvelle demande d'examen au cas par cas est formulée, sur la base du zonage tel que figurant en octobre 2024. Les éléments constitutifs du dossier d'examen au cas par cas ont été actualisés.

CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Le tableau suivant dresse une synthèse des principales caractéristiques de la commune de Saint-Trojan.

Contexte socio-démographique et consommation d'espaces

Source : diagnostic réalisé dans le cadre de la révision de la Carte Communale de Saint-Trojan

Focus sur la démographie

Le diagnostic met en évidence les points suivants :

- L'évolution de la population communale de Saint-Trojan montre une **augmentation constante** depuis 2008 (et globalement depuis plus de 50 ans) ;
 - Saint-Trojan a ainsi connu une forte augmentation de sa population sur la dernière décennie : de 1,0% entre 2010 et 2015, puis de 1,2% entre 2015 et 2021.
- un **solde naturel positif et constant** depuis le début des années 2000.

Focus sur les ménages

En 2021, la **taille moyenne des ménages** est de **2,43 personnes**. Ce nombre a fortement chuté depuis les années 1960 jusque dans les années 1990, comme au niveau national et local. Toutefois, à partir des années 2000, il s'est stabilisé au-dessus des 2,4 personnes par ménage, ce qui est élevé. **Cette taille des ménages révèle une population familiale importante à Saint-Trojan.**

Les classes d'âge les plus représentées sont celles des 0-14 ans, 30-44 ans et 45-59 ans avec respectivement 21% et 20% et 23% de la population. La part des 0-14 ans est donc élevée, confirmant la présence de familles, mais aussi l'impact démographique des politiques d'aménagement et d'ouverture à l'urbanisation mises en œuvre durant ces dix dernières années.

La commune présente globalement une **bonne structure intergénérationnelle** et un **renouvellement significatif** de sa population.

Logements et consommation d'espace

En 2021, la commune compte **169 logements**, dont 151 résidences principales.

Depuis 10 ans, la dynamique de production de logements s'est sensiblement accélérée. Durant cette période, **la totalité des logements produits a été de type pavillonnaire** (individuel pur), 13 logements commencés ont été comptabilisés entre 2010 et 2021.

Le travail de diagnostic réalisé pour la révision de la Carte Communale a conduit à la réalisation d'une cartographie précise des logements vacants recensés sur la commune en juin 2021. Ainsi, 8 logements ont été identifiés. Le taux de vacance sur la commune est à 5% du parc de logements, et traduit une **vacance structurelle faible**.

Perspectives de mise sur le marché de logements d'accueil démographique

Lors des 10 dernières années, 2,5 hectares ont été urbanisés à Saint-Trojan. La totalité de cette consommation d'espaces a été mise en œuvre pour une destination d'habitat.

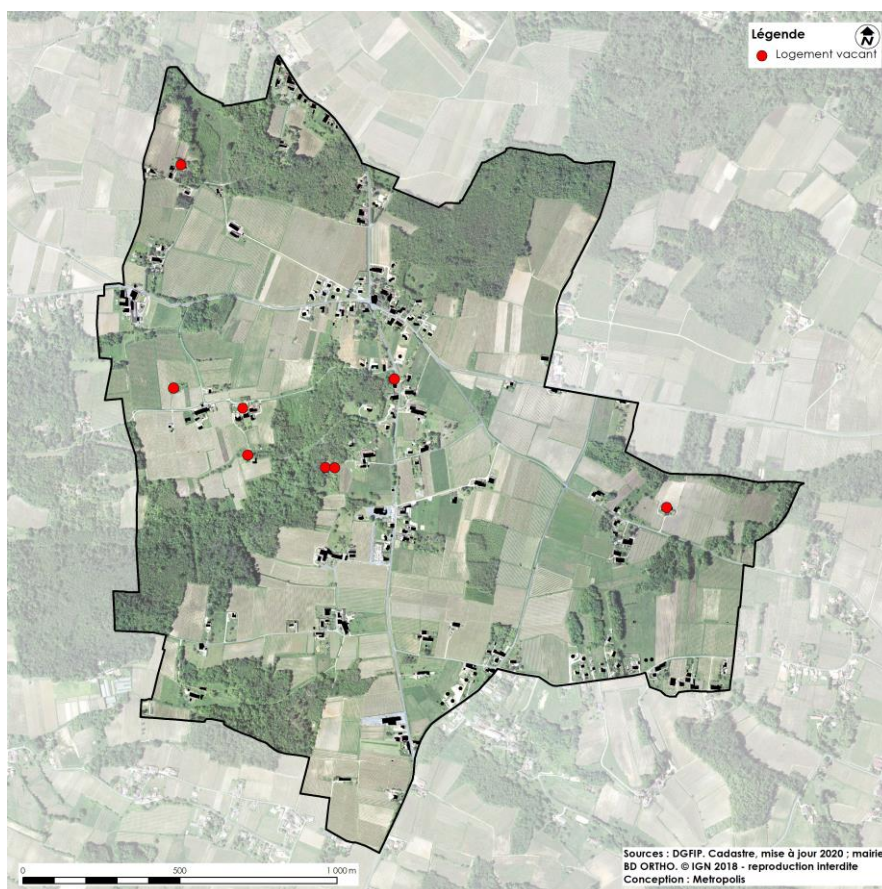
Dans la Carte Communale en vigueur, environ 0,71 hectares restent constructibles au regard du plan de zonage, dans le cadre de divisions parcellaires potentielles ou d'unités foncières libres.

Sur les 2,5 ha urbanisés en 10 ans, **la consommation référente d'espaces naturels, agricoles et forestiers au regard du Code de l'Urbanisme est de 1,78 hectares.**

- Au regard de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier observée sur la dernière période, 0,9 hectare maximum pourraient donc être prévus à l'urbanisation.

Concernant **le nombre de logements à produire**, il peut être conclu que la Carte Communale de Saint-Trojan, tout en s'inscrivant dans une logique de compatibilité avec le SCoT du Cubzaguais Nord Gironde (en cours d'élaboration), **devra répondre à des besoins en nouveaux logements de l'ordre de 22 habitations nouvelles entre 2025 et 2037, dont 3 liés au point mort.**

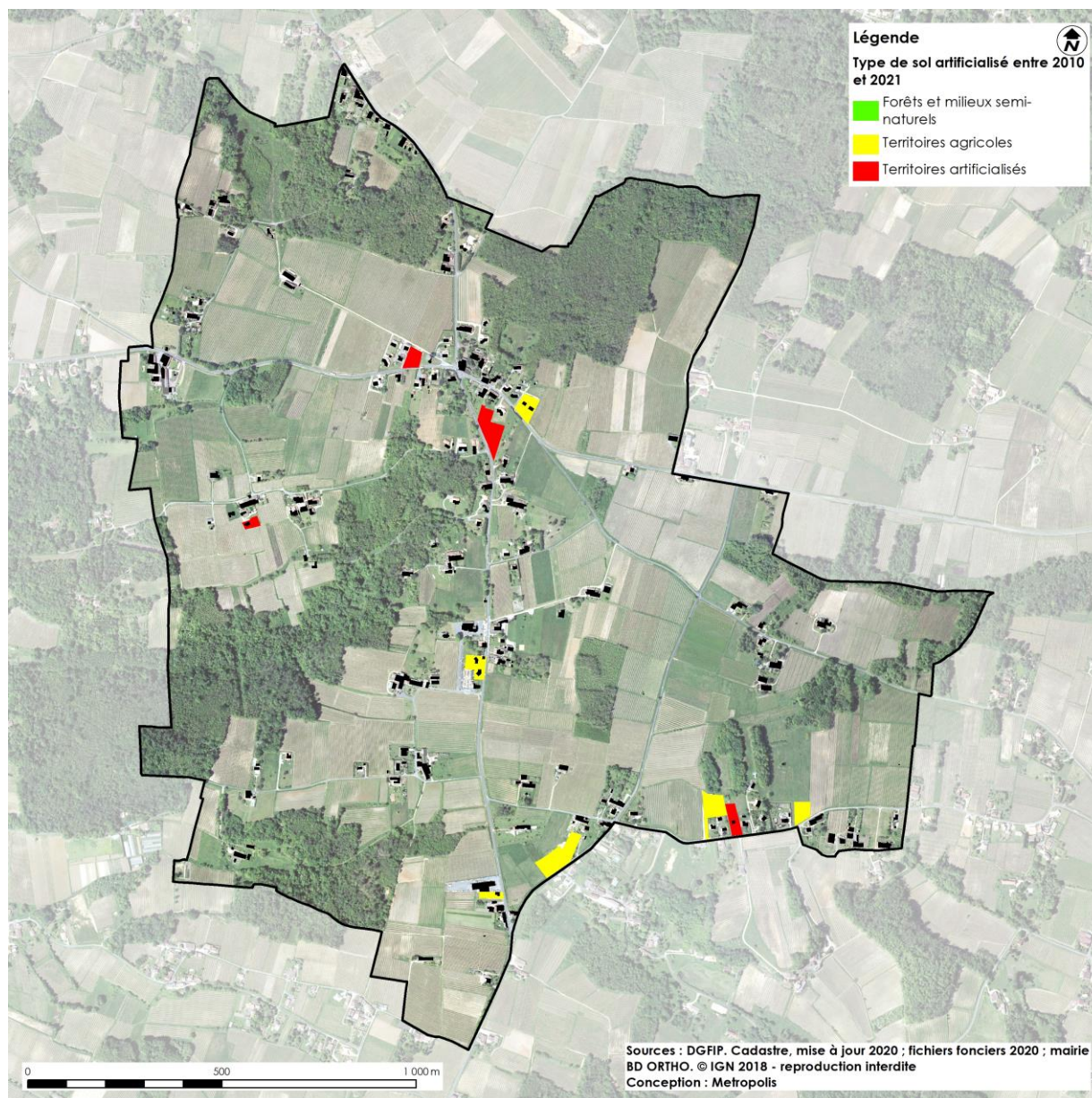
Ainsi, en 12 ans, selon un **objectif d'accueil de population** de 1% par an, Saint-Trojan pourra accueillir à terme **48 habitants supplémentaires.**



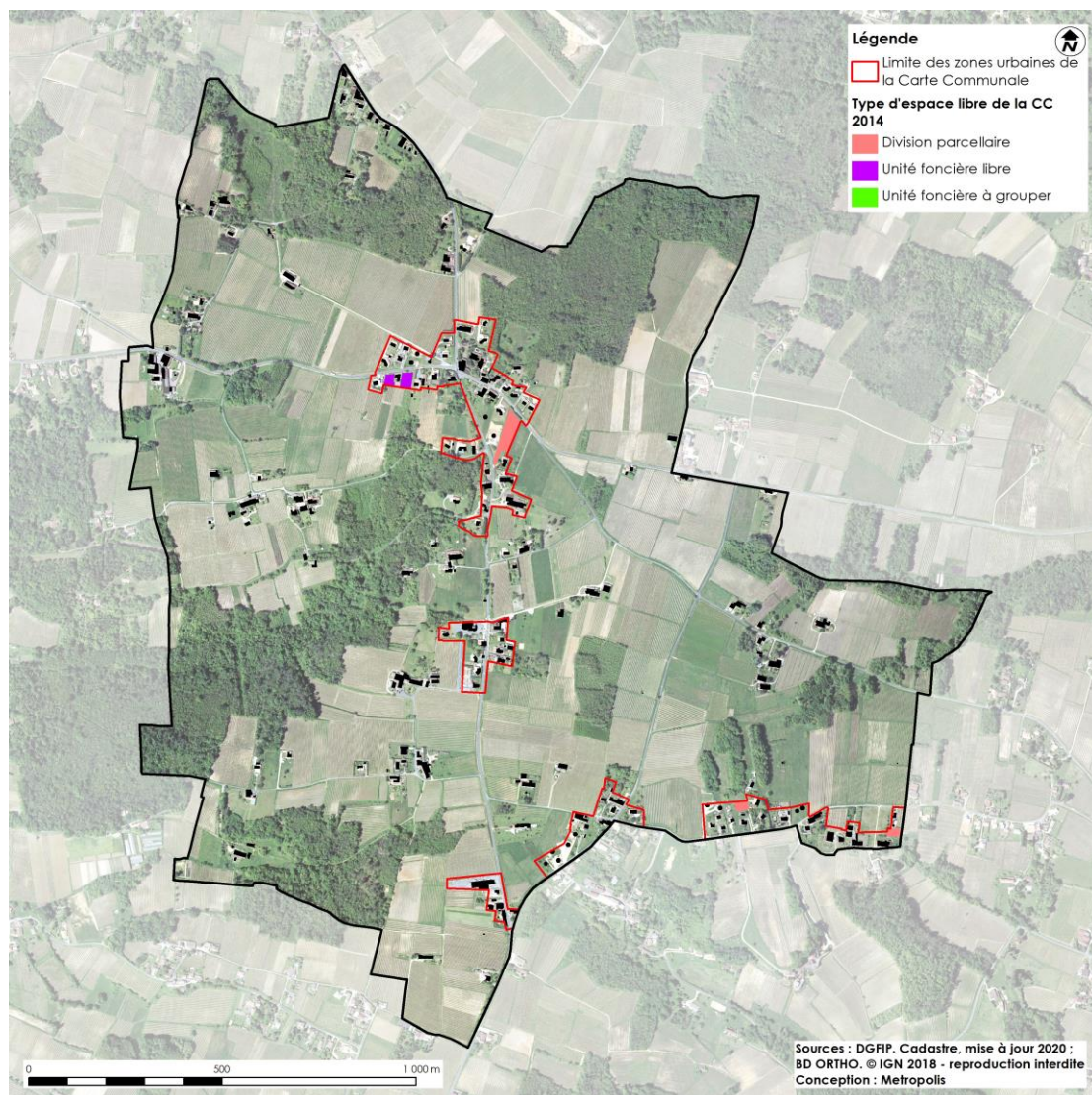
Logements vacants en juin 2021

Consommation d'espaces à Saint-Trojan sur 10 ans, en hectares (surface brute)

	Territoires agricoles	Territoires artificialisés	Total général
Habitat	1,78	0,72	2,5



Type de sol artificialisé sur 10 ans sur la commune de Saint-Trojan



Type d'espace libre de la Carte Communale en vigueur sur la commune de Saint-Trojan

- ➡ Les éléments de contexte environnemental dans lequel s'inscrit la commune, sont formalisés dans les tableaux suivants.

Contexte écologique et paysager	
Sources : DREAL Nouvelle Aquitaine ; site SMIDDEST ; site Géoportail (cartographie des mesures compensatoires d'atteinte à la biodiversité prescrites et diffusées par le CEREMA) ; portail cartographique de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine ; consultation du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.	
Périmètre(s) d'inventaire	La commune de Saint-Trojan ne recense aucun périmètre d'inventaire (en tout ou partie) sur son territoire. ➡ Cf. Cartographie dans les pages suivantes
Périmètre(s) réglementaire(s)	La commune de Saint-Trojan ne recense aucun périmètre réglementaire (en tout ou partie) sur son territoire. Il n'y est ainsi relevé : - Aucun site Natura 2000 ; - Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ; - Aucune Réserve Naturelle Nationale ou Régionale ; - Aucun site classé ou inscrit. ➡ Cf. Cartographie dans les pages suivantes
Périmètre(s) de protection par maîtrise foncière	La commune de Saint-Trojan n'est concernée par : - aucun périmètre d'intervention du Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine ; - aucun périmètre Espace Naturel Sensible (ENS) ; - aucun périmètre de préemption Espace Naturel Sensible (ZPENS).
Patrimoine architectural	La commune de Saint-Trojan ne répertorie aucun édifice identifié au titre des Monuments Historique.
Autre(s) donnée(s)	
Mesures compensatoires	La commune de Saint-Trojan est n'est pas concernée par un site destiné à accueillir des mesures compensatoires prescrites dans le cadre des atteintes à la biodiversité (consultation de la base de données mise à disposition par le CEREMA via le site du Géoportail).
Zones à dominante humide	La commune est concernée par les éléments de porter à connaissance que constituent les zones prédisposées humides, mises en évidence par le SMIDDEST (aucune donnée pour ce qui relève d'EPIDOR, la commune étant à cheval avec le grand BV de la Dordogne). ➡ Cf. Cartographie dans les pages suivantes
Continuités écologiques	En sa qualité de commune de Nouvelle-Aquitaine, Saint-Trojan est concernée par les continuités écologiques régionales figurant dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine en vigueur. Toutefois, aucune continuité écologique n'est mise en exergue sur Saint-Trojan (pas de réservoir de biodiversité, ni de corridor écologique). La commune de Saint-Trojan est comprise dans le périmètre du SCOT du Cubzaguais Nord Gironde (en cours d'élaboration).

Ce dernier a identifié plusieurs sous-trames dans l'état initial de l'environnement. Les points suivants mettent en exergue les premiers éléments associés à Saint-Trojan :

- Concernant la *sous-trame forestière*, les boisements associés aux ruisseaux de Rousselet et de Mérigot sont identifiés comme étant des réservoirs de biodiversité de niveau intercommunal. Les autres boisements constituent, pour le SCOT, des milieux relais et la base de corridors en pas japonais.
- Concernant la *sous-trame des milieux prairiaux*, la commune de Saint-Trojan est peu concernée, eu égard à la tonalité viticole du territoire. Dans le SCOT, les prairies sont retenues en qualité de milieux relais pouvant constituer des pas japonais.
- Concernant la *sous-trame des milieux humides*, la commune n'est quasiment pas concernée par des composantes de la TVB identifiée dans le SCOT. Il convient de souligner qu'aucune zone à dominante humide mise en évidence par le SMIDDEST n'est retenue comme élément de la TVB sur Saint-Trojan dans le cadre du SCOT.
- Concernant la *sous-trame des cours d'eau*, l'ensemble des cours d'eau de Saint-Trojan est identifié dans le SCOT comme corridors écologiques.

Dans le cadre de la révision de la Carte Communale de Saint-Trojan, la **Trame Verte et Bleue** a été **déterminée à l'échelle de la commune**. Dans un contexte éco-paysager orienté notamment vers la viticulture, ont été identifiées les continuités écologiques des sous-trames suivantes :

- *La sous-trame des milieux boisés feuillus et mixtes* : les vallées boisées qui s'inscrivent sur la commune, forment les principales continuités écologiques locales. Elles sont relayées par des poches boisées qui permettent une connexion inter-vallée ;
- *La sous-trame des milieux humides*, qui s'appuie sur les zones à dominante humide mises en évidence par le SMIDDEST, mais également sur le retour des investigations de terrain réalisées par le bureau d'études ELIOMYS en mai 2021, qui ont permis d'identifier des secteurs de zones humides complémentaires. Et notamment au niveau du ruisseau de la Chapelle, où plusieurs espèces ont été contactées : Grenouille agile, Salamandre tachetée ou encore le Triton palmé (contexte d'aulnaies riveraines des ruisselets, avec présence de mares – source de la Chenelle) ;
- La sous-trame des milieux aquatiques stricts : les cours d'eau sont retenus en qualité de corridors écologiques. Notons que la consultation du Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement sur les cours d'eau (ROE 2019) indique que la commune de Saint-Trojan ne recense aucun obstacle sur son territoire

Concernant les milieux agricoles ouverts, le territoire saint-trojanais s'inscrit dans un contexte résolument orienté vers la **viticulture**, les secteurs prairiaux sont globalement peu présents (particulièrement les faciès bocagers). Dans le cadre de la révision de la Carte Communale, des **secteurs prairiaux pouvant potentiellement répondre aux attentes de continuité écologique sous forme de pas japonais**, ont été mis en évidence.

➡ Cf. Cartographies dans les pages suivantes

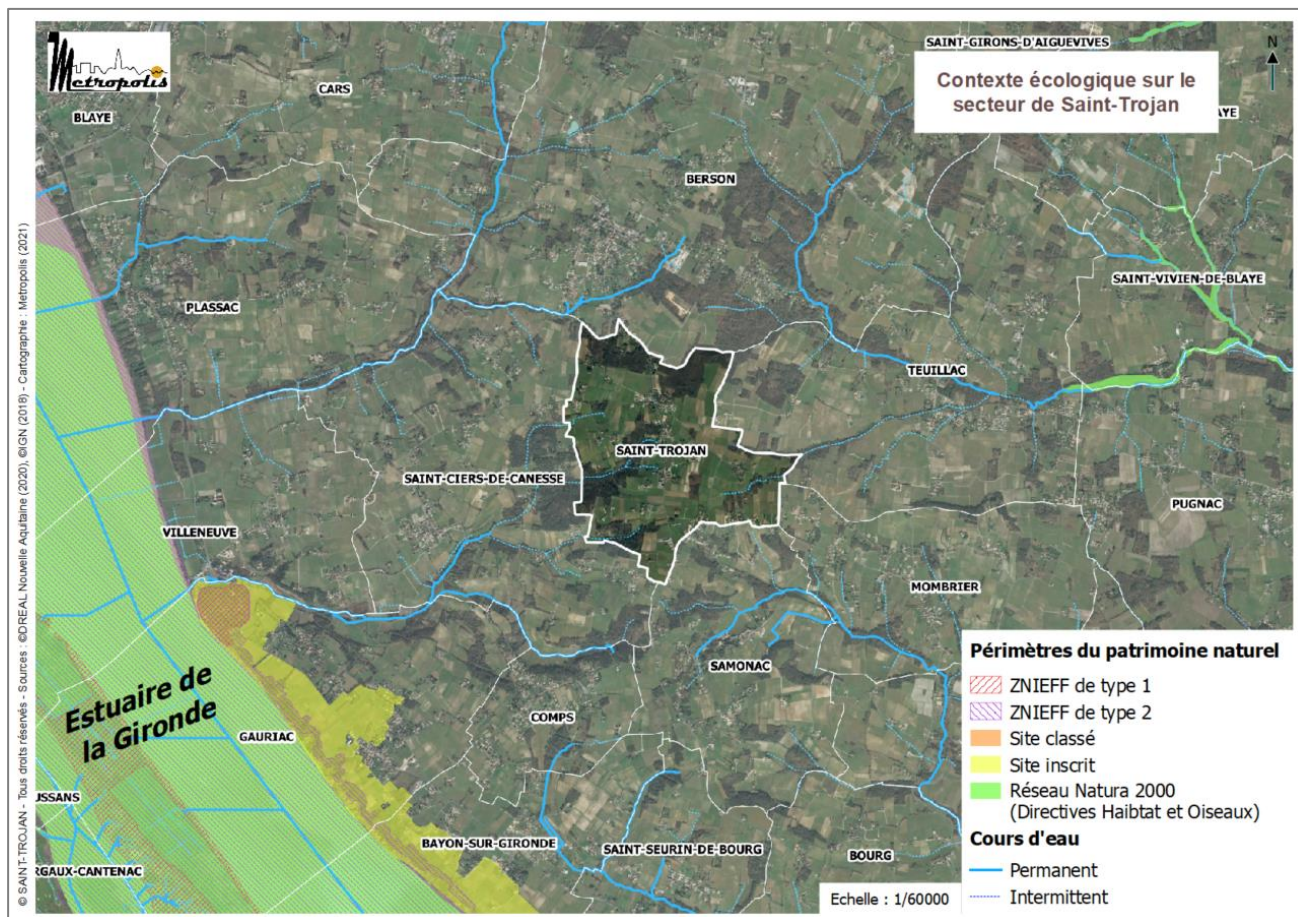
Autres

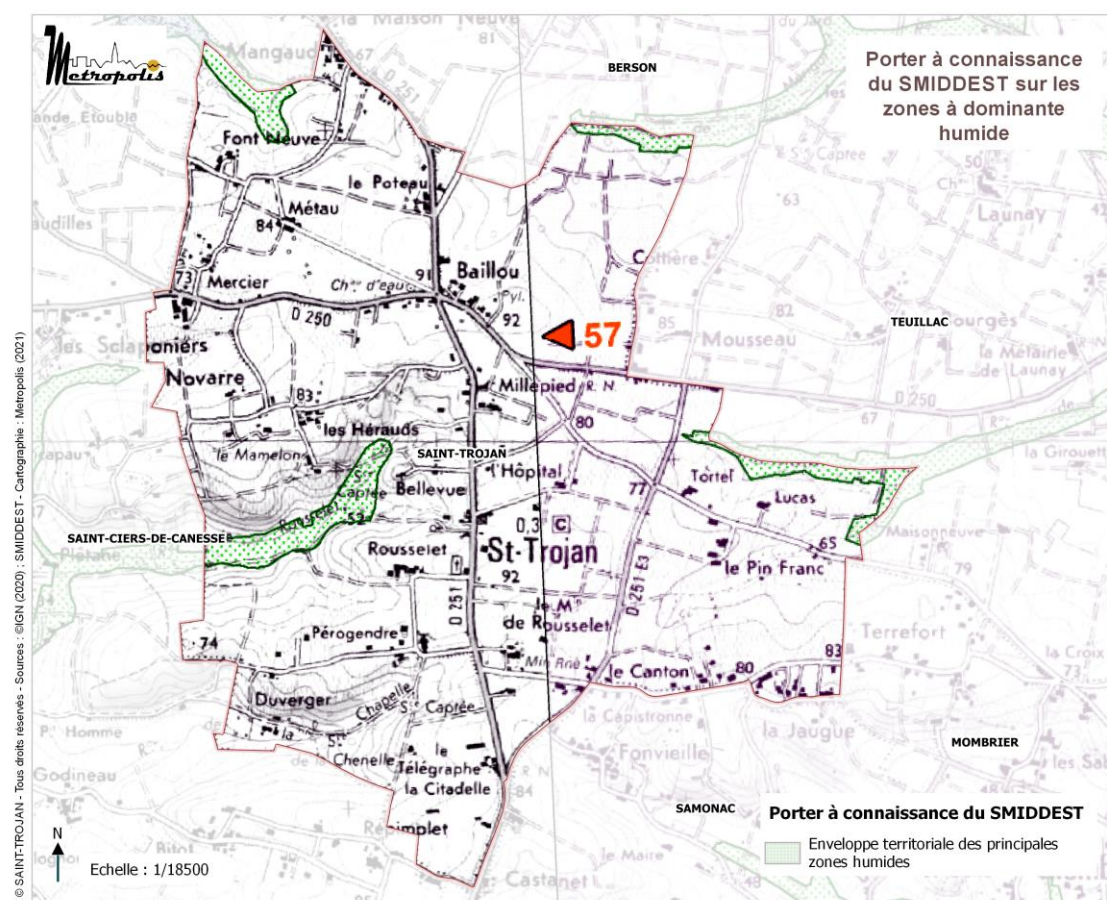
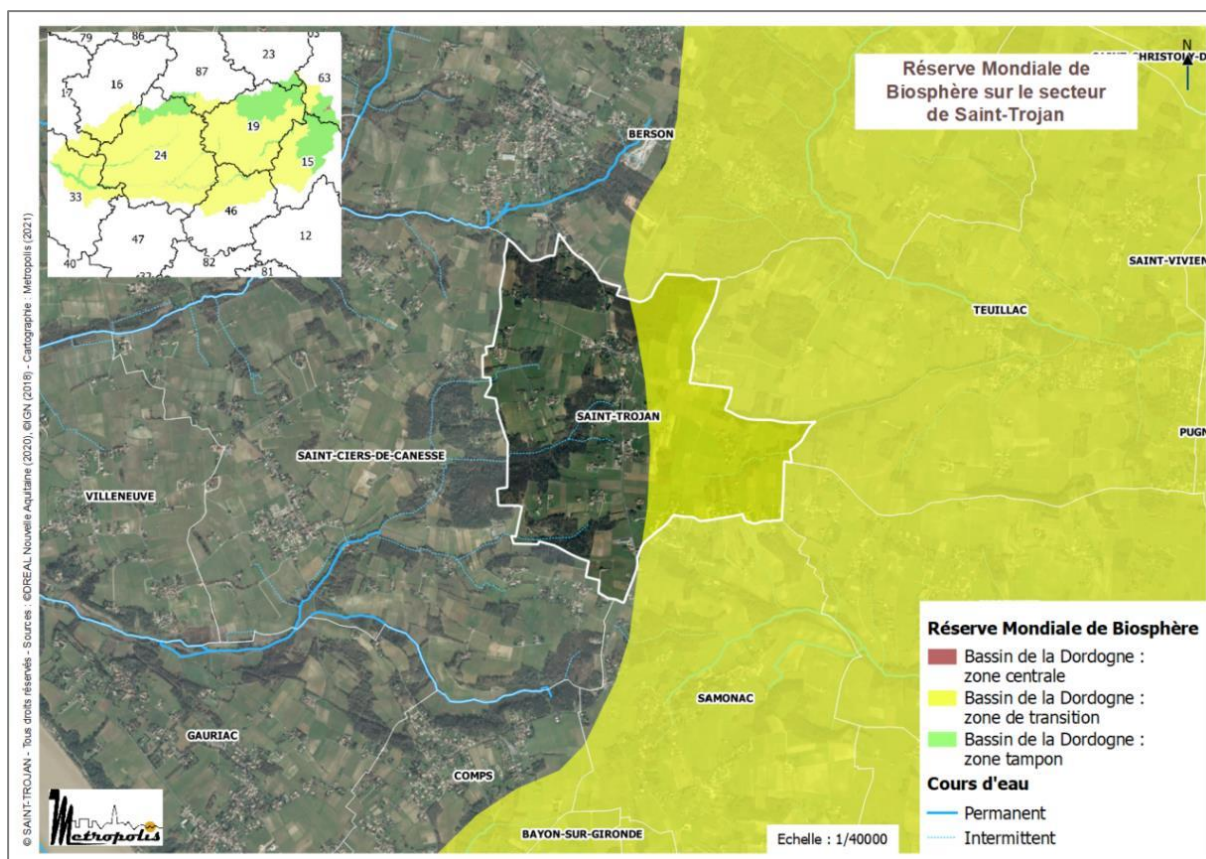
Dans le cadre de la révision de la Carte Communale, et afin de bien appréhender le territoire sur le plan écologique, le **Conservatoire Botanique National Sud Atlantique** a été consulté. Les données transmises ne montrent pas la présence de tulipes sauvages sur la commune (gestion globalement peu propice).

Notons que le **secteur de l'Hôpital** constitue un **site d'intérêt local**, du fait de la présence de plusieurs parcelles situées à proximité les unes des autres (petit réseau localisé). Ceci explique notamment la présence de la **Chouette Chevêche** au niveau d'un **vieux châtaigner** (observation Eliomys en 2021), cette espèce affectionnant les prairies, notamment lorsque celles-ci sont pâturées (son optimum écologique en Europe tempérée).

Précisions complémentaires

La commune est partiellement inscrite dans la zone de transition associée à la **Réserve Mondiale de Biosphère de la Dordogne**.

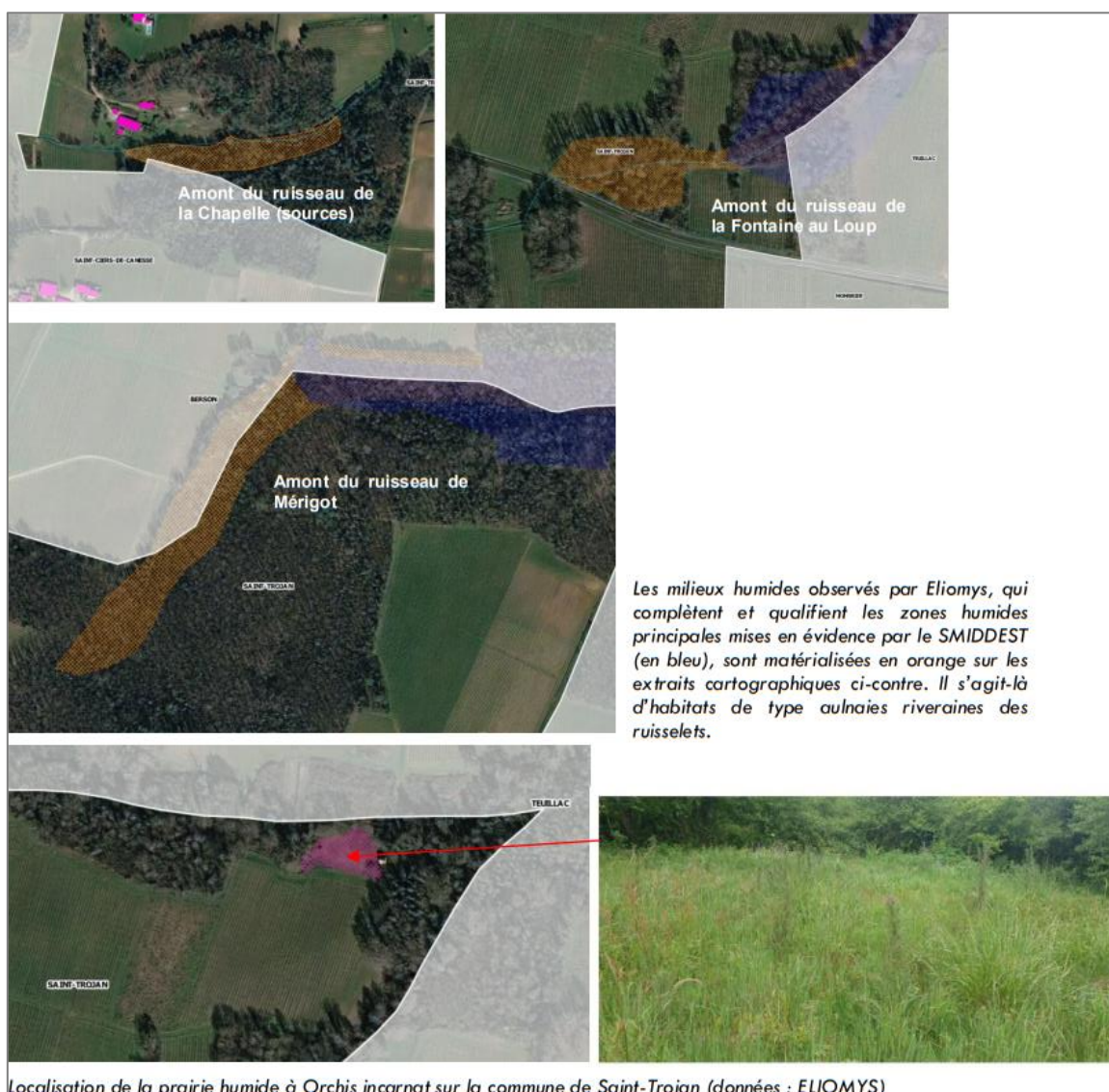




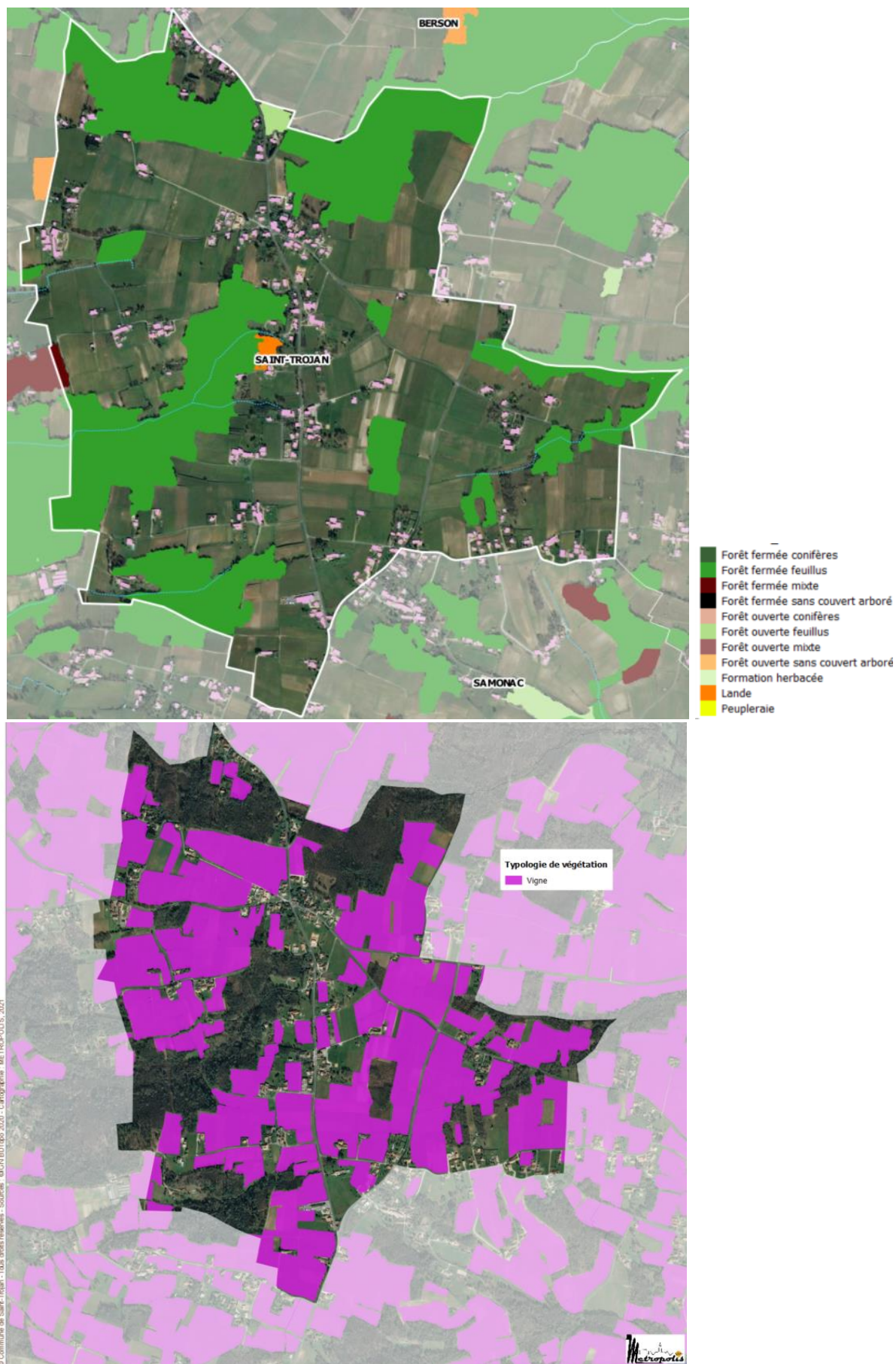
Suite à la reconnaissance de terrain menée en mai 2021 par le bureau d'études ELIOMYS (spécialisé en écologie), ces zones prédisposées humides s'avèrent être essentiellement des aulnaies riveraines des ruisselets. Celles-ci sont associées au ruisseau de Mérigot, au ruisseau de Rousselet et au ruisseau de la Fontaine au Loup. En outre, les écologues d'Eliomys ont identifié :

- Une prairie humide à Orchis incarnat au niveau du ruisseau de Mérigot ;
- Un autre secteur humide avéré sur la partie amont du ruisseau de la Chapelle (vers les sources) ;
- Concernant les zones humides associées au ruisseau du Mérigot, celles-ci semblent en réalité remonter davantage en amont (vallon dans le secteur de Baillou), par rapport à ce qu'indique le porter à connaissance du SMIDDEST. Il en est de même concernant le ruisseau de la Fontaine au Loup.

Extrait de l'état initial de l'environnement, réalisé dans le cadre de la révision de la Carte Communale de Saint-Trojan



Extrait de l'état initial de l'environnement établi pour la révision de la Carte Communale de Saint-Trojan



Occupations du sol de type « boisements et milieux associés » et « vignes » sur Saint-Trojan (IGN)



Infrastructures de transport

— Réseau routier principal

■ Ligne à Grande Vitesse (LGV)

—+— Voie ferrée électrifiée

Limites administratives

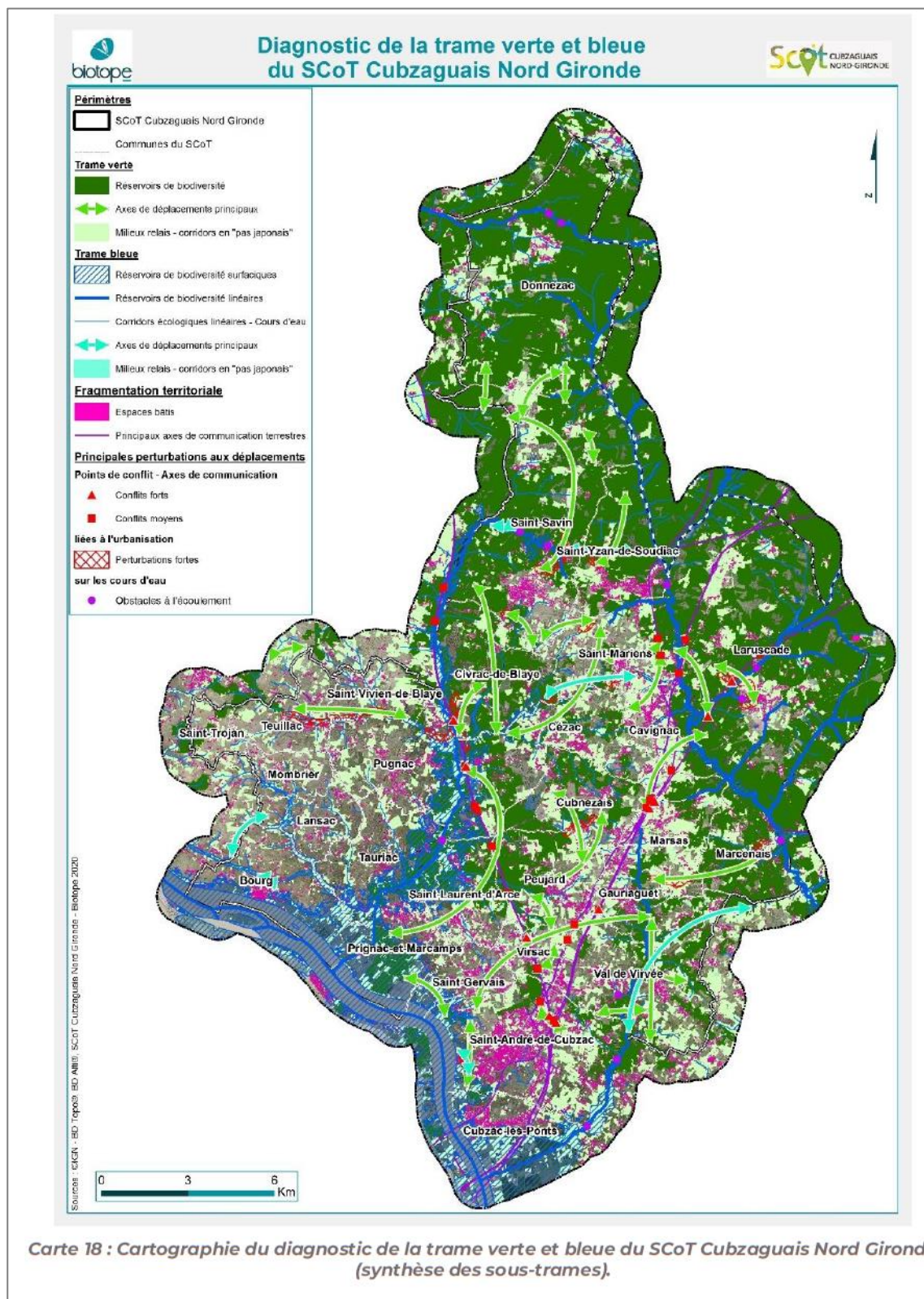
☐ Limite régionale

Limite départementale

----- Limite communale

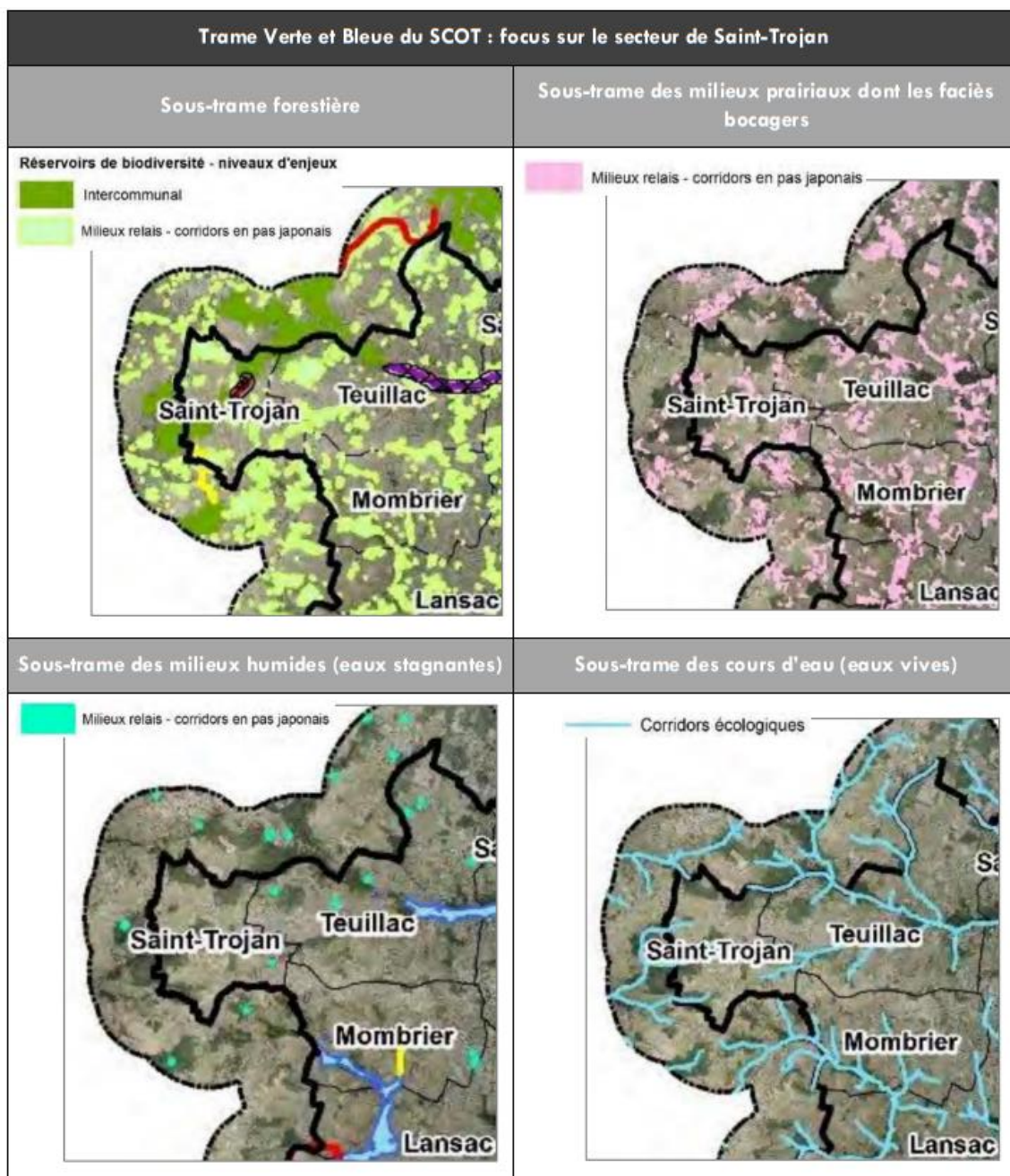
Extrait du SRADET Nouvelle Aquitaine en vigueur

Dossier de saisine de l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une procédure d'examen au cas par cas / Novembre 2024

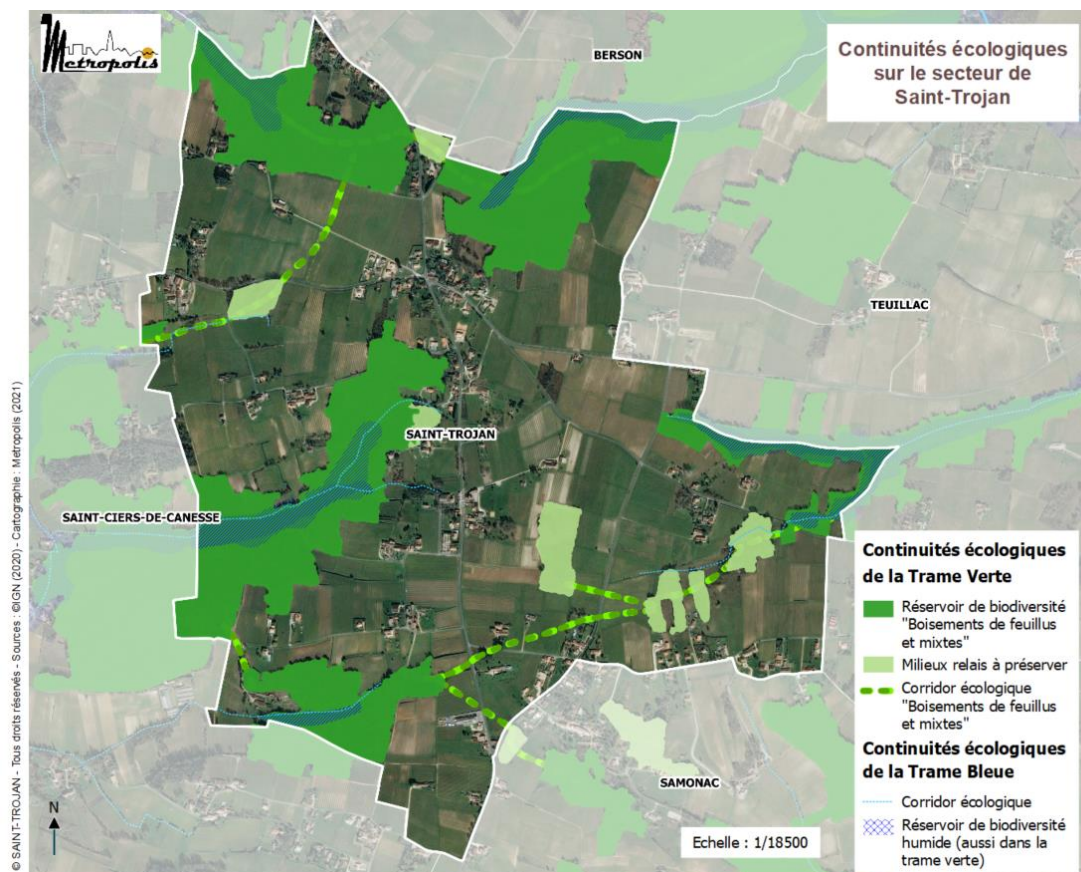


Cartographie extraite du rapport de présentation du SCOT, tel que figurant à l'arrêt

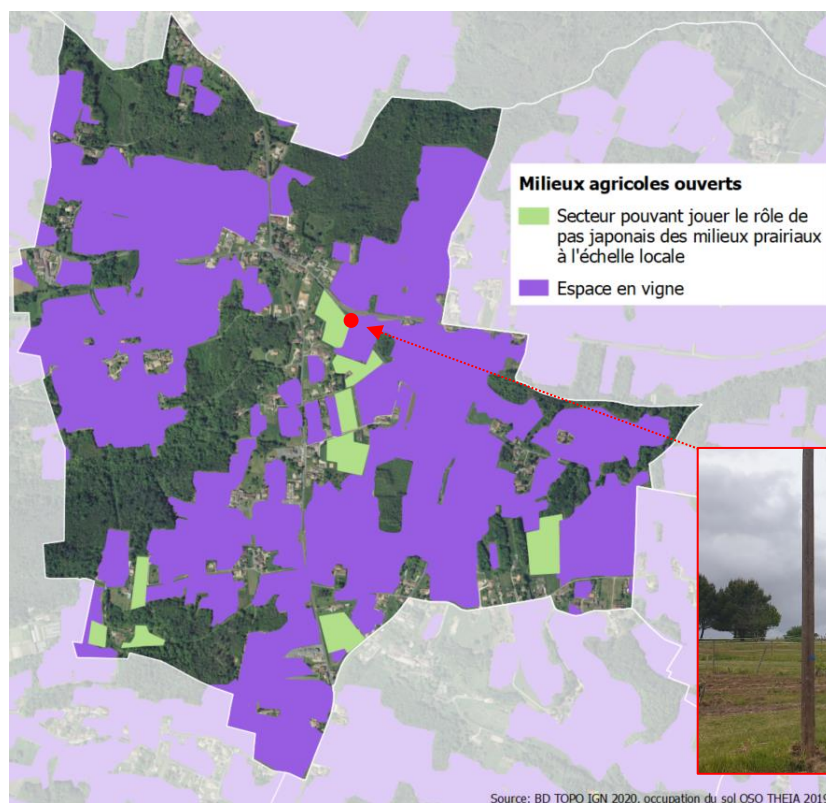
Afin de faciliter la compréhension de la cartographie de la Trame Verte et Bleue identifiée dans le cadre du SCOT Cubzaguais Nord Gironde, le tableau en page suivante établit un focus sur le secteur de Saint-Trojan pour chaque sous-trame définie dans le schéma (il n'existe pas d'atlas cartographique réalisé pour la TVB du SCOT).



Il convient de souligner que l'identification de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCOT s'appuie essentiellement sur un procédé de modélisation cartographique et utilisant notamment les données d'occupation du sol CES BIO 2017, le RPG 2017 et la BD TOPO 2017 (Cf. rapport de présentation du projet de SCOT du Cubzaguais Nord Gironde, dans sa version arrêtée à l'été 2024).



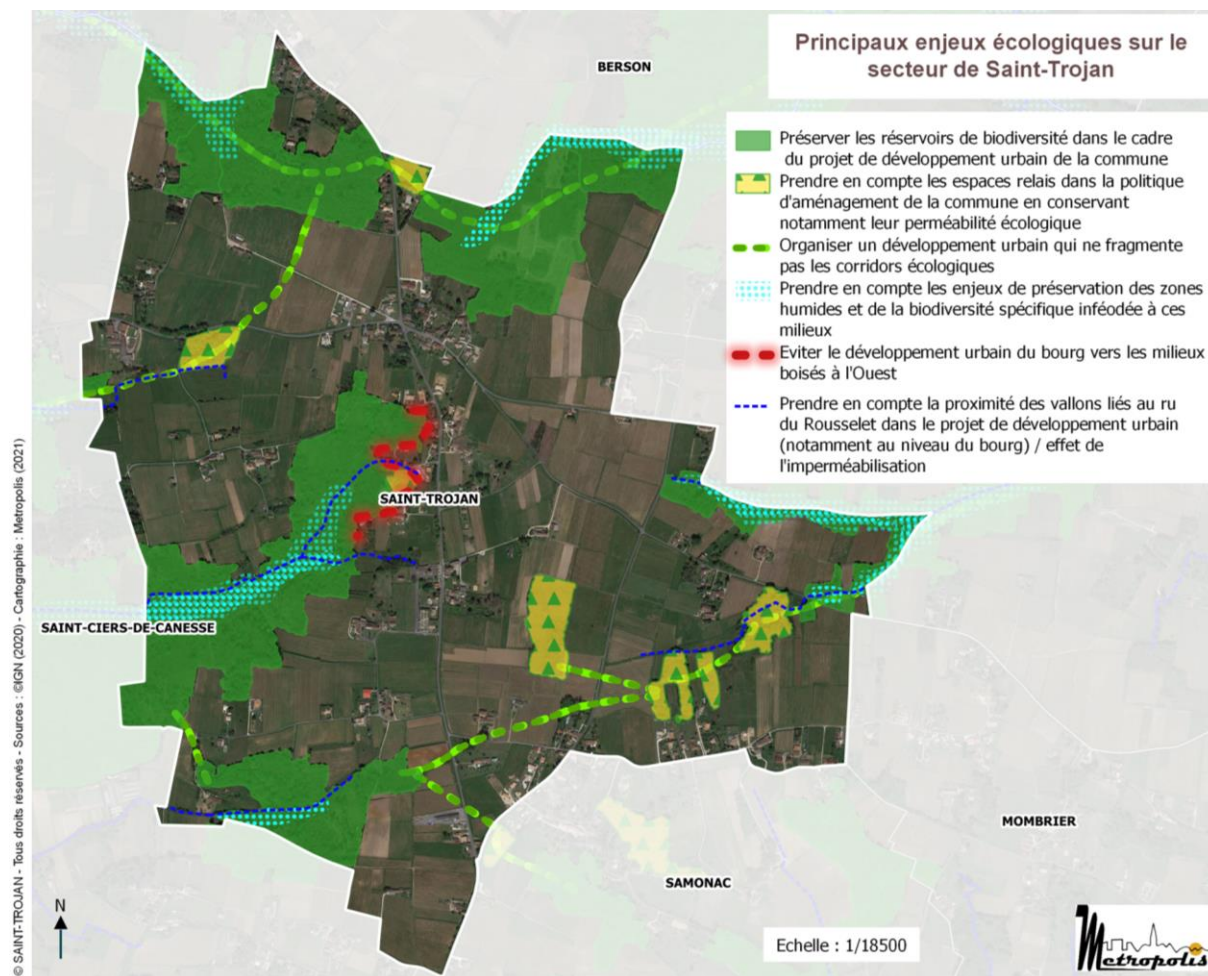
Continuités écologiques identifiées sur Saint-Trojan dans le cadre de la révision de la Carte Communale



Localisation du vieux châtaigner accueillant la Chevêche d'Athéna à l'Hôpital (source : ELIOMYS)



Déclinaison à l'échelle de Saint-Trojan des corridors écologiques de type « pas japonais » de la sous-trame des milieux prairiaux identifiés dans le SCOT Cubzaguais Nord Gironde (en cours d'élaboration)



Contexte sur les risques, les nuisances et les pollutions

Sources : DDRM Gironde (approuvé en 2021), site Géorisques, DDTM Gironde, Géorisques, outil Cartofriches mis à disposition par le CEREMA (état au 02/08/2021, puis MAJ novembre 2022, puis MAJ en novembre 2024).

Risques naturels et technologiques

Selon le DDRM de Gironde (2021), la commune est concernée par :

- **Deux risques naturels majeurs** : le retrait-gonflement des argiles et le risque sismique (sismicité faible) ;
- **Deux risques technologiques majeurs** : le risque industriel et le risque nucléaire > [Ces risques concernent la centrale nucléaire du Blayais.](#)

Concernant **risques naturels**, la commune de Saint-Trojan :

- n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques ;
- n'est pas exposée à un territoire à risque important d'inondation ;
- n'est pas recensée dans un atlas des zones inondables ;
- n'est pas associée à un Programme de Prévention des Inondations.

Par rapport **aux porter à connaissance (cartes d'aléas du BRGM)** :

- *Aléa retrait-gonflement des argiles* : Saint-Trojan se caractérise par un aléa de niveau moyen à fort sur l'ensemble de son périmètre ;
- *Remontée de nappes souterraines* : Saint-Trojan est très peu exposée à l'aléa (échelle d'interprétation fixée par le BRGM : 1/100000^{ème}) ;
- *Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière* : aucun aléa identifié sur Saint-Trojan ;
- *Mouvements de terrain (effondrement, glissement de terrain...)* : aucun aléa recensé sur Saint-Trojan.

Concernant le *risque incendie*, la commune n'est pas considérée comme à dominante forestière selon le DDRM. Elle dispose de 15 Points d'Eau Incendie, dont 13 qualifiés de « disponibles » par le SDIS 33 lors de son dernier bilan.

Par rapport aux **risques technologiques**, la commune de Saint-Trojan :

- n'est concernée par aucun PPRT (en tout ou partie) ;
- est située dans le **Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis** ;
- n'est pas traversée par une canalisation de transport de matières dangereuses.

➡ [Cf. Cartographies dans les pages suivantes](#)

Nuisances et pollutions

Selon la base de données Géorisques, la commune de Saint-Trojan :

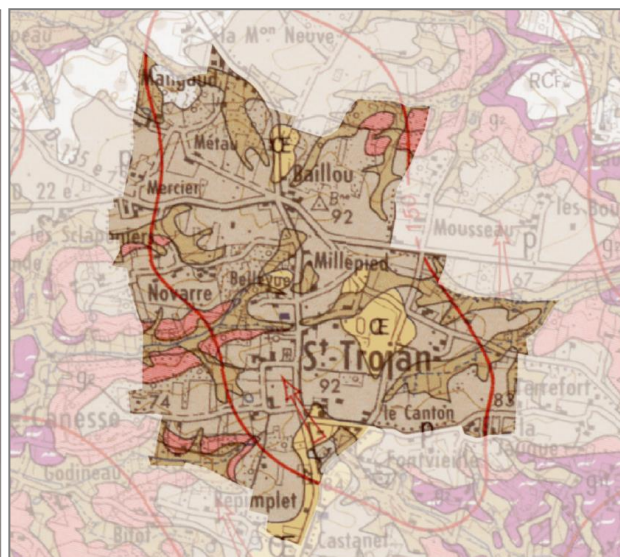
- n'est pas concernée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- ne répertorie aucun site et sol pollué (ou potentiellement pollué) appelant une action des pouvoirs publics (BASOL) ;
- ne recense aucune friche dans l'outil « Cartofriches » mis à disposition par le CEREMA, ni dans la base de données BASIAS ;
- ne présente aucune infrastructure de transport terrestre identifiée comme bruyante par l'arrêté préfectoral d'octobre 2023.

N°INSEE	COMMUNES											
33486	Saint-Trojan							Faible				
	Risque Inondation		Risque Industriel		Faible / Très Faible	Risque Sismique		Risque Radon (communes en zones 2 et 3)		Risque Nucléaire		Risque Rupture de Barrage
	Risque Littoral											
	Risque Feu de Forêt											
	Risque Mouvement de Terrain											
	Risque Retrait Gonflement Argile											

Extrait du DDRM de Gironde en vigueur



Aléa remontée de nappes sur Saint-Trojan (source : Géorisques)

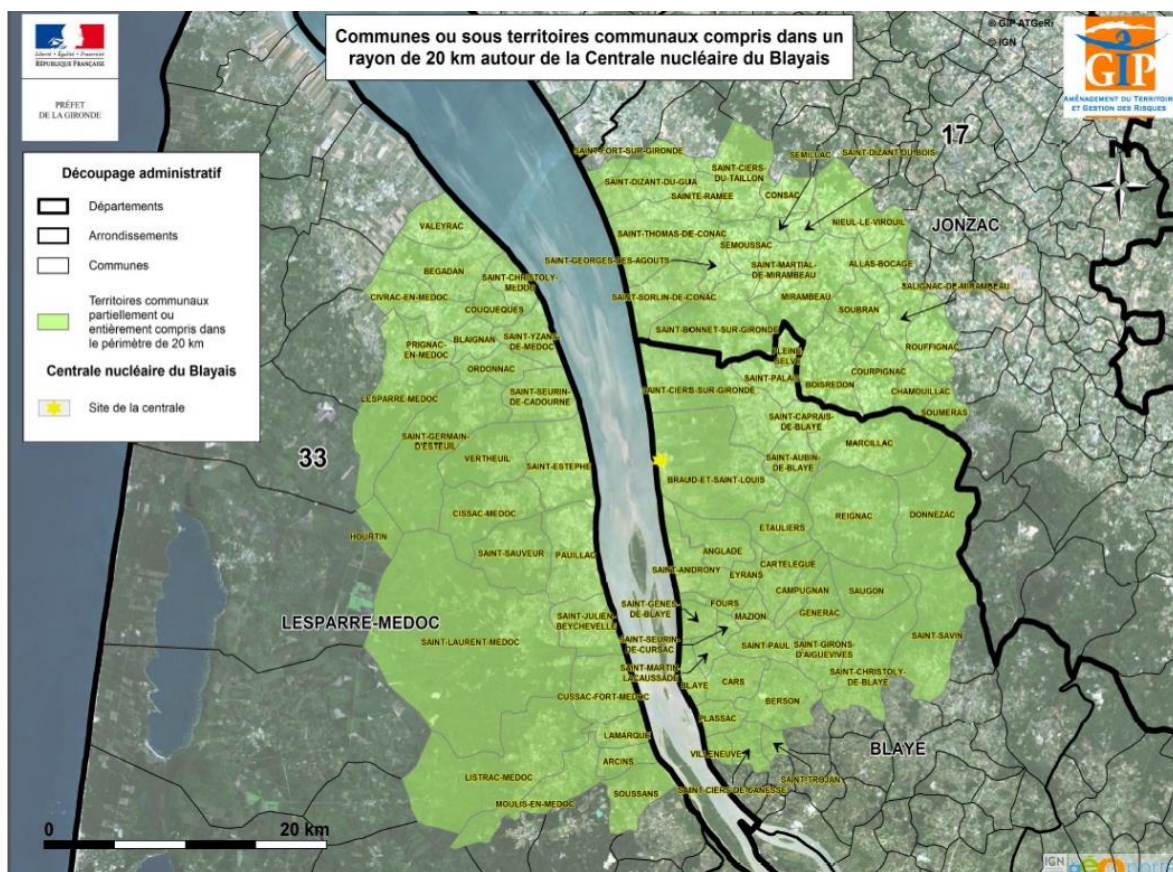


Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Saint-Trojan (données : BRGM)



N°	Mesure ?	Type	Adresse	Pression statique (bars)	Pdyn à 60 m³/h (bars)	Débit à 1 bar (m³/h)	Débit max (m³/h)	Capacité (m³)	Codes Anomalies	Etat
1	X	PI100	MERCIER	3,5	3,0				43	Disponible
2	X	PI70	FONNEUVE	3,0	1,5					Disponible
3	X	PI100	MANGAUD	4,0	3,0				11	Disponible
4	X	PI100	BAILLOU	2,0	1,0				4 Poteau EDF	Disponible
5	X	PI100	MOUSSEAU	3,0	1,5					Disponible
6	X	BI100	TORTEL	4,0	1,0					Disponible
7	X	PI70	LA JAUGUE	2,7	0,0	15	15		31 - 51	Indisponible
8	X	PI70	LE CANTON						6 - 49	Indisponible
9	X	BI100	TELEGRAPHE	2,6	2,0					Disponible
10	X	PI100	MEDOQUINE	2,7	1,5				43	Disponible
11	X	PI70	PERROGENDRE	2,5	0,0	30	30			Disponible
12	X	BI100	ROUSSELET	2,7	1,0					Disponible
13	X	BI100	MILLEPIEDS	3,0	2,0					Disponible
14	X	PI100	NOVARRE	3,0	1,0					Disponible
15	X	PI100	MAIRIE	2,7	1,5					Disponible

Bilan du SDIS 33 (novembre 2021)



Le territoire Saint-Trojanais se situe dans la zone des 20 km de la commune de Braud-et-Saint-Louis, et plus particulièrement de la centrale nucléaire : elle est donc incluse dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention associé au CNPE du Blayais (approuvé le 2 mai 2019).

Éléments de contexte sur le volet « eau »

Sources : Agence de l'Eau Adour Garonne, RPQS AEP 2023 et RPQS ANC 2022 du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire

Assainissement

La commune de Saint-Trojan n'est raccordée à **aucune station d'épuration**.

Assainissement Non Collectif

Concernant la gestion autonome des eaux résiduaires urbaines, Saint-Trojan est rattachée au **SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE**.

Le RPQS ANC pour l'exercice 2022 indique que 6 318 installations ont été contrôlées depuis la création du service. Le **taux de conformité** est de **75,2%** (contre 55,3% en 2021). On note notamment :

- 4127 installations contrôlées ont été jugées conformes ou ont fait l'objet d'une mise en conformité ;
- 623 installations contrôlées ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement.

Notons que le calendrier prévisionnel du SPANC (période 2022-2026) prévoit un contrôle spécifique des installations ANC de Saint-Trojan :

- En 2025 : contrôle sur 173 équipements individuels ;

Communes	Nombre d'installations à Contrôler	Date du dernier contrôle	2022	2023	2024	2025	2026
BAYON	174	2019			174		
BOURG	307	2018		307			
COMPS	110	2017	110				110
GAURIAC	302	2020			302		
LANSAC	243	2017		243			
MOMBRIER	142	2017	142				142
PUGNAC	204	2018		204			
SAMONAC	127	2016	127				127
ST CIERIS DE CANESSE	135	2021					135
ST SEURIN DE BOURG	39	2021					39
ST TROJAN	173	2021					173
ST VIVIEN DE BLAYE	150	2021					150
TAURIAC	360	2021					360
TEUILLAC	244	2019			244		
VILLENEUVE	127	2019			127		
TOTAL BOURGEOIS	2837		379	754	847	857	379
BERSON	376	2019			376		
BLAYE	41	2019			41		
CAMPUGNAN	178	178	178				178
CARS	208	2021					208
FOURS	138	2019			138		
GENERAC	261	2022					261
PLASSAC	247	2022					247
SAUGON	209	209	209				209
ST CHRISTOLY DE BLAYE	646	Non réalisé par le SIAEPA		646			
ST GENES DE BLAYE	187	2018		187			
ST GIRON							
D'AIGUEVIVES	428	428	428				428
ST MARTIN LACAUSSADE	42	2020			42		
ST PAUL	235	235	235				235
TOTAL CDC BLAYE	3196		1050	833	597	716	1050
Nombre total des dispositifs ANC sur le territoire syndical	6033		1429	1587	1444	1573	1429

Source : RPQS ANC 2022 des Coteaux de l'Estuaire

Une carte d'aptitude des sols à l'ANC existe sur Saint-Trojan. Par ailleurs, pour les nouvelles installations ANC, le Syndicat exige qu'une étude soit réalisée par un organisme agréé afin de définir l'aptitude du sol à l'infiltration, le type de filière et son dimensionnement, conformément à la réglementation en vigueur.

➡ Cf. Annexe : carte aptitude des sols à l'ANC

Eau potable

La commune de Saint-Trojan est alimentée par le **SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE**, qui alimente aussi Bayon-sur-Gironde, Bourg, Blaye (hors régie, car associé à la Ville de Blaye), Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Tauriac, Teuillac, et Villeneuve.

Le SIAEPA assure la gestion de la production et la distribution de l'eau.

Saint-Trojan dépend de l'unité de distribution du Bourgeais (car liée au SIAEPA du Bourgeais jusqu'en 2019 : cette année-là, le SIAEPA du Bourgeais devient le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire). L'eau distribuée sur cette unité provient de 2 forages profonds, dotés de périmètres de protection et captant la nappe de l'Eocène moyen :

- Les Moisselles (215 m), situé sur la commune de Lansac ;
- Roque de Thau (142 m), situé sur la commune de Villeneuve.

En 2023, le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire alimente 9336 abonnés, dont 6739 abonnés pour la partie en régie (sur l'ex-Syndicat du Bourgeais) et 2597 abonnés pour Blaye. Sur Saint-Trojan, on dénombre 181 abonnés.

Bilan de l'année 2023

Bilan quantitatif

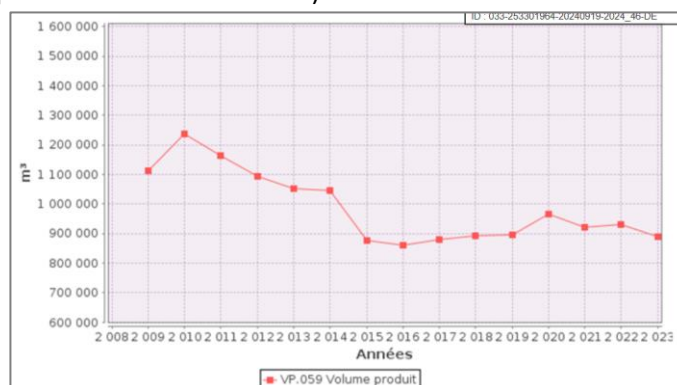
En 2023, ont été prélevés au niveau des forages :

- Les Demoiselles : 389 813 m³ d'eaux brutes (437 965 m³ en 2022) ;
- Roque de Thau : 505 123 m³ d'eaux brutes (506 134 m³ en 2022).

Soit un total de **894 936 m³** (944 099 m³ en 2022). Notons que les volumes de prélèvements pour l'année 2022 étaient quasiment identiques à 2021, malgré des périodes de sécheresse et de canicule importantes (*source : RPQS 2022*). En 2023, la forte pluviométrie a eu pour corollaire une diminution des prélèvements (besoins moindres).

Il convient de souligner que l'année 2020 est une année « atypique ». En effet, la pandémie liée à la COVID 19 a eu un effet sur la consommation d'eau potable, avec une hausse marquée sur de nombreux territoires girondins (et au-delà). Ceci s'explique notamment par la période de confinement durant le printemps 2020 et la modification des pratiques domestiques qui en ont découlé.

Malgré une légère hausse des volumes produits entre 2016 et 2023 (liée également à l'évolution du nombre d'abonnés : 6 141 en 2016 contre 6 739 en 2023), on observe une nette diminution des volumes par rapport à 2010 (volume produit maximum observé).



Evolution des volumes produits sur le secteur en régie (*source : RPQS 2023*)

En 2023, la Ville de Blaye a prélevé sur les forages Touvent et Les Allées, un volume global de 426 068 m³ (contre 441 539 m³ en 2022). Au total, les volumes prélevés sur l'ensemble du Syndicat furent de 1 321 004 m³ en 2023.

Taux de sollicitation de la ressource en eau brute

Le **volume maximum prélevable cumulé autorisé** par arrêté préfectoral pour les forages de Lansac et Villeneuve, est de **1 120 000 m³/an**.

Le taux de sollicitation de la ressource en eau potable est de 79,9% en 2023.

Le **volume maximum prélevable cumulé autorisé** par arrêté préfectoral pour l'ensemble du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire, est de **1 530 000 m³/an**.

Le taux de sollicitation global de la ressource AEP (incluant la Ville de Blaye) est de **86,3%** en 2023.

A ce jour, **la disponibilité de la ressource ne constitue pas un facteur limitant pour le développement de Saint-Trojan.**

ARTICLE 3 – LES PRÉLÈVEMENTS AUTORISÉS PAR UNITÉ DE GESTION

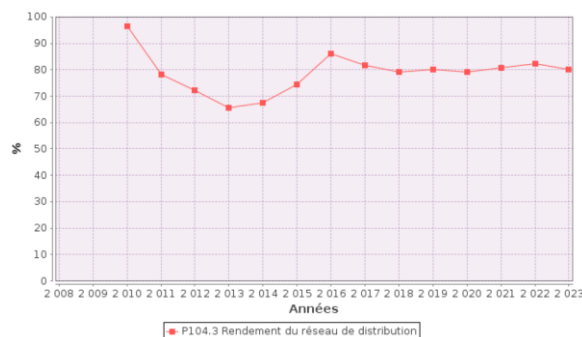
Les volumes maximaux annuels autorisés sont :

Commune du captage	Nom du captage	Identifiant BSS (Indice BSS)	Unité de Gestion	m ³ /h	m ³ /j	m ³ /an
LANSAC	LES MOISELLES	BSS001WWWL (Ancien BSS : 07795X0101)	EOCENE CENTRE	150	2 400	876 000
VILLENEUVE	ROQUE DE THAU	BSS001WWWMP (Ancien BSS : 07795X0005)	EOCENE CENTRE	150	2 400	876 000
Sous-total : Volume annuel autorisé pour l'Unité de gestion EOCENE CENTRE						1 120 000
BLAYE	LES ALLEES DES SOUPIRS	BSS001WWWB (Ancien BSS : 07791X0004)	EOCENE MEDOC	70	1 800	500 000
	TOUT VENT	BSS001WWBV (Ancien BSS : 07791X0143)	EOCENE MEDOC	120	2 400	500 000
Sous-total : Volume annuel autorisé pour l'Unité de gestion EOCENE MEDOC						500 000
TOTAL des volumes annuels autorisés toutes Unités de Gestion confondues						1 530 000

Source : AP en vigueur

Autres données

Le **rendement des réseaux de distribution** est de **79,5% en 2023** sur le secteur en régie. La mise en place de la sectorisation en 2013 a permis de considérablement améliorer le rendement. Une politique de recherche de fuites actives permet de maintenir ce résultat à une valeur avoisinant les 80%.



Source : RQS 2023

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,8 m³/km/j (régie).

Le linéaire de réseaux (hors branchements) pour la régie est de 285 km.

Travaux engagés et projets à l'étude

Les tableaux ci-après font état des travaux engagés au cours de l'exercice 2023, et des travaux à venir :

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

ID : 033-253301964-20240919-2024_46

Objet de la dépense	Montant
Achat de compteurs	38 680,00 €
Achat serveur informatique Synology	2 763,00 €
Achat Bornes incendie	1 818,88 €
Achat disjoncteurs	1 302,09 €
Achat compteur d'eau électromagnétique	2 802,89 €
Achat détecteur de métaux	566,00 €
Achat débitmètre et équipement d'enregistrement de la donnée Sofrel	15 492,90 €
Renforcement du réseau AEP	76 099,21 €
Réhabilitation de la station de pompage LANSAC	19 736,99 €
Achat Bâtiment BLAYE	150 000,00 €
Renouvellement des conduites vétustes	114 595,25 €
Etudes diagnostic AEP	35 046,07 €
Mise en sécurité réseau AEP	43 726,75 €
TOTAL	502 630,03 €

DETAIL PROGRAMME DEPENSES D'INVESTISSEMENT ADDUCTION D'EAU POTABLE 2024

1	Renouvellement de réseau, rue des Maçons à BLAYE	180 500,00€
1.1	F et P de 250 ml de cana Ø 90 FONTE	
1.2	Reprise de 28 branchements particuliers	
2	Renouvellement de réseau, secteur la Mairie à ST CIER DE CANESSE	85 500,00€
2.1	F et P de 330 ml de cana Ø 100 FONTE	
3.2	Reprise de 8 branchements	
3	Renouvellement de réseau, secteur Nicoleau à ST CIER DE CANESSE	47 000,00€
3.1	F et P de 140 ml de cana Ø 150 FONTE	
3.2	Reprise de 10 branchements	
4	Renouvellement de réseau, secteur les Lauriers à ST CIER DE CANESSE	168 500,00€
5.1	F et P de 620 ml de cana Ø 60 FONTE	
5.2	Reprise de 10 branchements particuliers	
6	Déménagement vers le CRD DE BLAYE	100 000,00€
	<i>Estimation annuelle marché de travaux TOTAL HT</i>	<i>581 500 ,00 €</i>

Qualité de l'eau distribuée

En 2023, les données du bilan établi par l'ARS Nouvelle Aquitaine mettent en évidence que l'eau distribuée répond aux normes de qualité requises sur les paramètres microbiologique et physico-chimique.

Autre(s) donnée(s)

La commune de Saint-Trojan est concernée par :

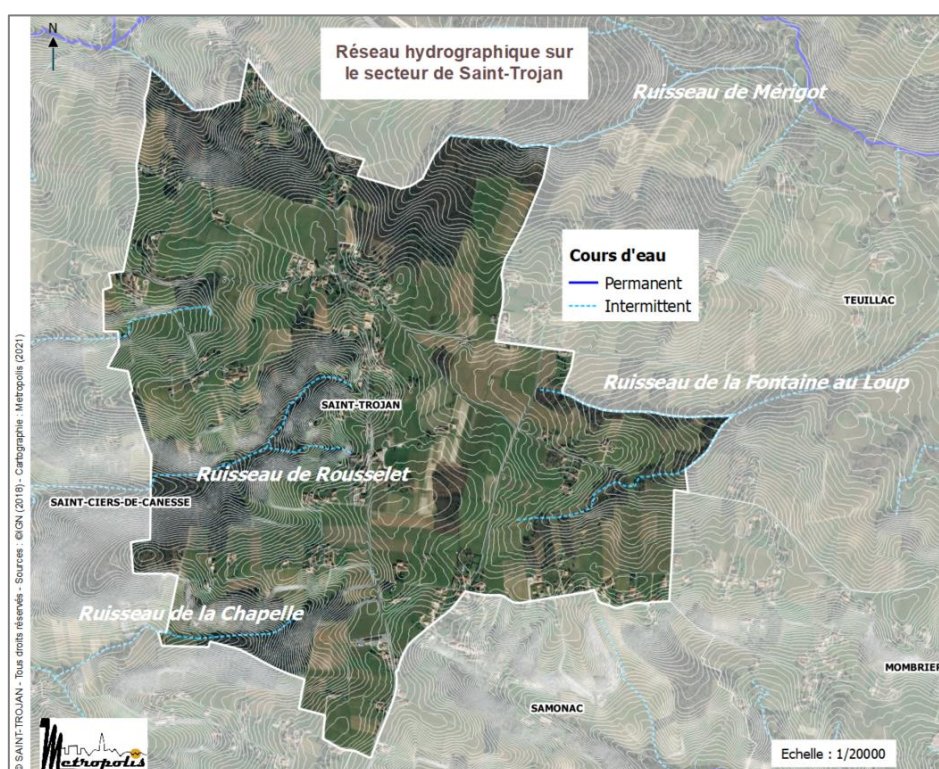
- le **SAGE Nappes Profondes** (révision approuvée le 18 juin 2013).
- le **SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés** (révision approuvée le 30 août 2013).

Selon les données issues de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la commune de Saint-Trojan :

- n'est pas classée en zone sensible à l'eutrophisation ;
- n'est pas classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne par l'arrêté du 15 juillet 2021 ;
- est classée en **zone de répartition des eaux (ZRE), définie au titre de l'aquifère supérieur de référence « Eocène moyen »** (cote de référence : 5m NGF).

Selon les données issues de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les **4 masses d'eau « rivières »** présentées dans le tableau suivant ont été identifiées dans le SDAGE 2022-2027 :

Masses d'eau	Objectif écologique	Objectif chimique	Etat écologique	Etat chimique
Ruisseau des Marguerites	Bon état 2027	Bon état 2015	Moyen	Bon
Ruisseau de Rousselet				
Ruisseau de Brouillon				
Ruisseau de Bourdillot			Mauvais	
<i>Pressions des masses d'eau significatives :</i> - <i>Pression ponctuelle des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants</i> (ensemble des masses d'eau) - Pression ponctuelle liée aux « substances toxiques » pour les industries et altération de la morphologie élevée (ruisseau de Rousselet)				



Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2019)

Pressions ponctuelles

Rejets macropolluants des stations d'épurations domestiques par temps sec
 Rejets macro polluants d'activités industrielles non raccordées
 Rejets substances dangereuses d'activités industrielles non raccordées
 Sites industriels abandonnés

Non significative
 Significative
 Significative
 Inconnue

Pressions diffuses

Azote diffus d'origine agricole
 Pesticides

Non significative
 Non significative

Prélèvements d'eau

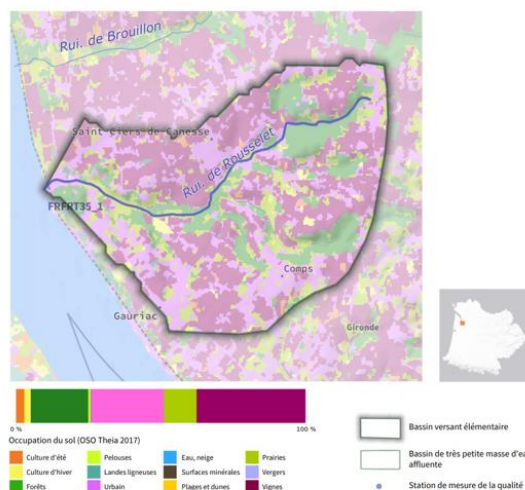
Prélèvements AEP
 Prélèvements industriels
 Prélèvements irrigation

Pas de pression
 Non significative
 Pas de pression

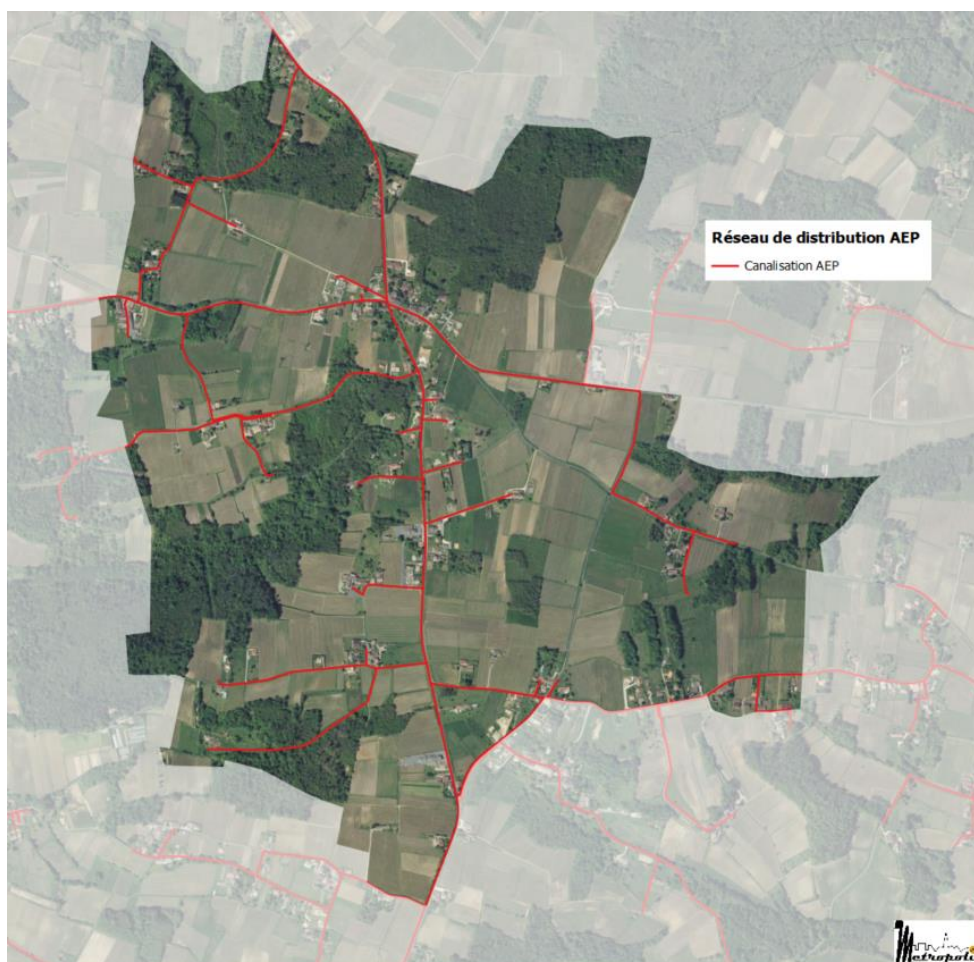
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements

Altération de la continuité
 Altération de l'hydrologie
 Altération de la morphologie

Modérée
 Modérée
 Elevée

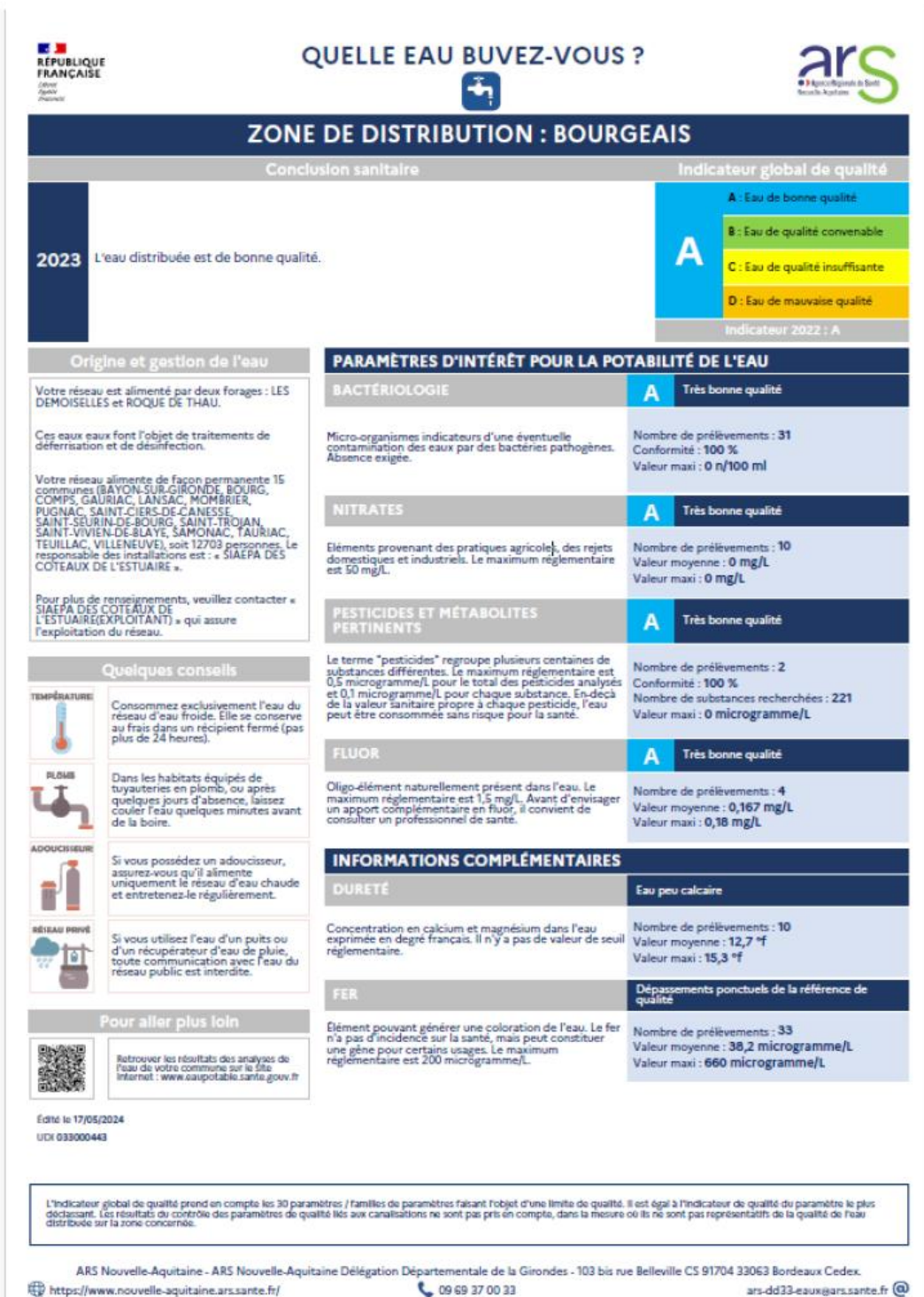


Evaluation des pressions sur la masse d'eau Ruisseau de Rousselet dans l'état des lieux établi pour la révision du SDAGE Adour Garonne (cycle 2022-2027) / Source : Agence de l'Eau Adour Garonne



Réseau de distribution AEP sur la commune de Saint-Trojan (données : SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire)

12.1.2 Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire



DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CARTE COMMUNALE

1. UN PROJET DE DEVELOPPEMENT MAITRISE

La commune a formalisé sa stratégie territoriale à travers ses choix de zonage, en tenant compte des données mises en lumière dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement.

Rappelons que le projet de développement souhaité par la commune de Saint-Trojan doit s'inscrire dans les lignes directrices suivantes :

- Un **besoin de 22 habitations nouvelles à l'horizon 2037**, dont 3 pour les besoins liés au point mort ;
- Une **consommation maximum d'espaces naturels, agricoles et forestiers** au regard du Code de l'Urbanisme de **0,9 hectares** ;
- Un **objectif d'accueil de population de 48 habitants à l'horizon 2037**.

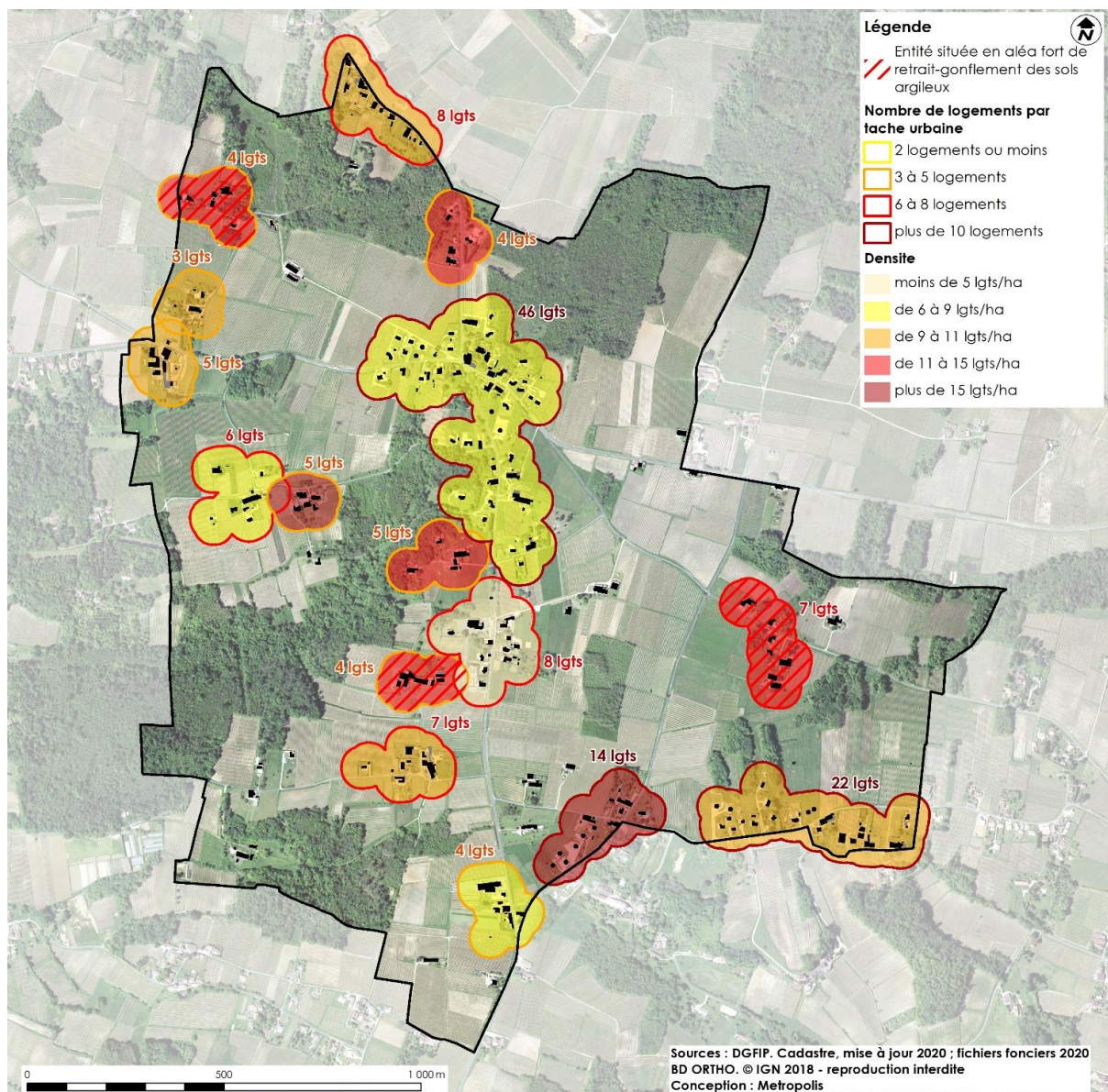
2. LE ZONAGE PROMU PAR LE PROJET COMMUNAL

Le projet de Saint-Trojan s'inscrit dans une logique de développement durable et modéré de la commune, tenant compte des atouts naturels et éléments socio-économiques dans lesquels celle-ci s'inscrit, permettant ainsi l'émergence d'un projet raisonnable pour ce territoire.

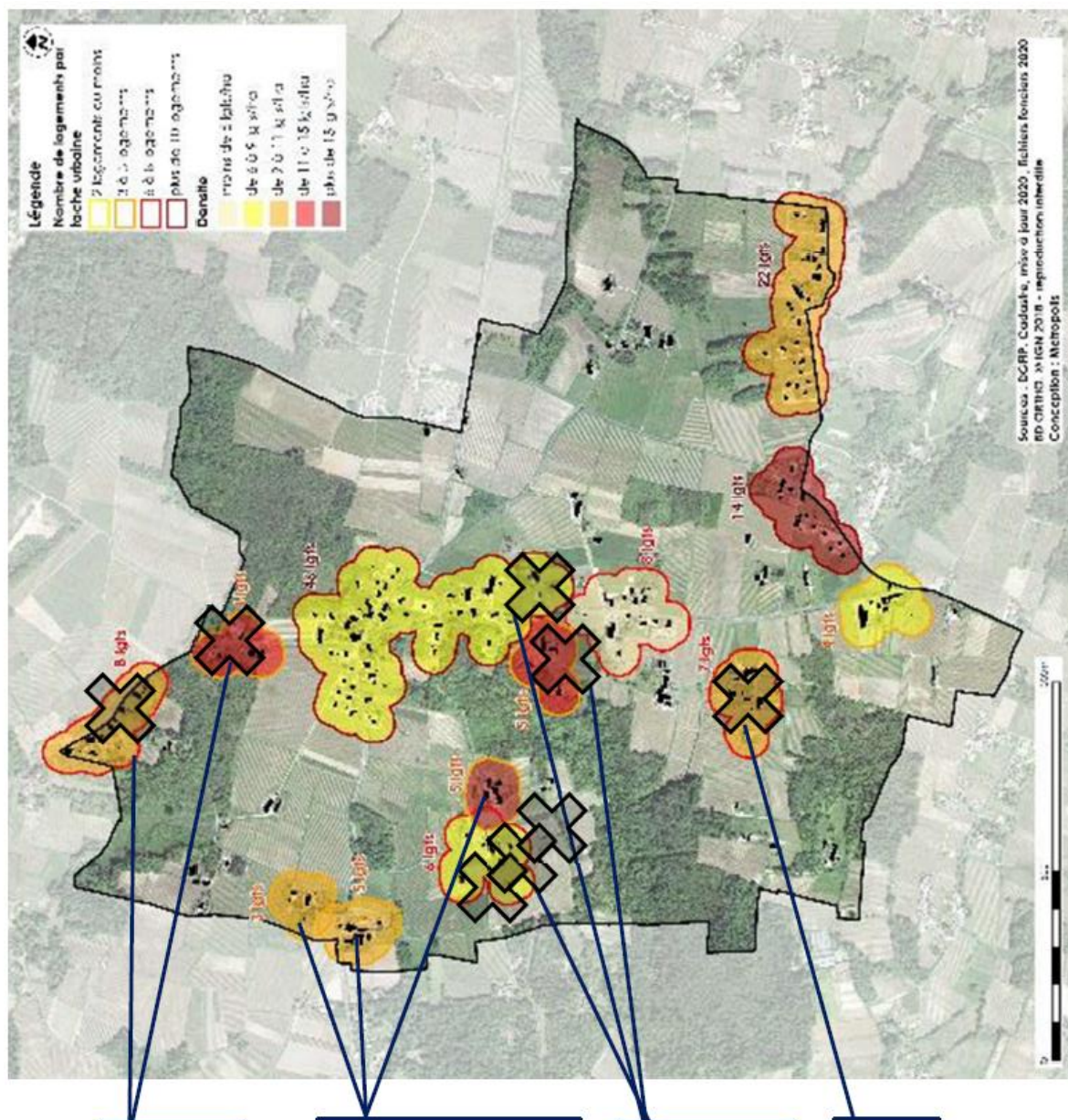
Ce projet de territoire s'intègre dans un contexte particulier (rural et viticole), et tend à **privilégier et garantir le cadre de vie des habitants actuels**, tout en se conciliant avec la **venue de nouvelles populations**.

Orientations générales	Justifications / moyens
Conserver l'identité historique d'un village structuré par des hameaux	La structure de l'urbanisation est traditionnellement éclatée et éparpillée à Saint-Trojan. Il s'agit d'un vecteur de vitalité , permettant aux différentes entités urbaines historiques de « vivre » à des rythmes différents, mais assurant un renouvellement démographique sur l'ensemble du territoire communal.
Affirmer l'identité agricole et viticole	Le projet entend réaffirmer le caractère rural de Saint-Trojan en : – En confortant les ensembles agricoles (qui participent à l'entretien et à la valorisation des paysages et de l'identité communale) ; – En affirmant le rôle de l'agriculture et de la viticulture dans son économie ; – En protégeant et en mettant en valeur ses qualités paysagères ; – En préservant ses espaces naturels, humides et forestiers.

Autres paramètres pris en compte	
Évolutions législatives	Le projet tient compte des objectifs de modération de la consommation d'espace , issus des orientations de la loi « Climat et Résilience » du 22 Août 2021 et des orientations du SRADDET de la Nouvelle Aquitaine , exécutoire depuis mars 2020. Il s'agit en effet pour la commune de définir des potentialités de développement mesurées au regard de ces objectifs.
Etat des réseaux	Le projet vise à rechercher le meilleur compromis entre la capacité de la commune à accueillir de nouvelles populations et la maîtrise de son urbanisation, notamment en optimisant l'état des réseaux : adduction en eau potable, réseau électrique, défense incendie et réseau viaire.
Risque naturel majeur lié au retrait-gonflement des argiles	Un certain nombre de secteurs géographiques, trop exposés au risque , ont été exclus des perspectives de développement : l'Hôpital, le Pin Franc, Rousselet, frange Ouest du bourg, Novarre, Font Neuve ou encore Mangaud (voir cartes ci-après).
Pré-identification des principales entités urbaines	Tenant compte des principales entités urbaines existantes sur la commune, les secteurs de Font-Neuve, Rousselet, Tortel et du Pin Franc ne se trouvent pas dans des situations adéquates au développement de l'urbanisation (voir cartes ci-après). Enfin, certains hameaux et lieux-dits (Mangaud, Le Poteau, Millepied, Bellevue, Mercier, Les Hérauds, Novarre et Rousselet) ne peuvent prétendre à un renforcement de l'urbanisation au regard des enjeux suivants : – Garantir la sécurité des nouveaux habitants vis-à-vis des accès aux voies communales et départementales, notamment en évitant le développement linéaire de l'urbanisation le long des routes départementales ; – Éviter la poursuite d'un « mitage » du développement urbain sur des espaces ruraux (qu'ils soient naturels, agricoles ou forestiers), ou qui s'appuie sur des hameaux qui ne présentent pas assez de logements ou de densité ; – Conserver la qualité de certains espaces ruraux et des paysages de la commune, offrant en particulier des panoramas remarquables.



Entités urbaines définies sur le territoire communal de Saint-Trojan



Urbanisation le long d'une
séquence sinueuse de la RD
251

Des entités urbaines comportant
trop peu de logements et/ou
présentant une trop faible
densité au regard des critères
du SCoT Cubzaguais Nord
Gironde

Malgré un certain nombre de
logements une enveloppe
agglomérée distendue en milieu
rural

Plateau viticole à préserver et
panorama sur le paysage

Commune de Saint-Trojan

CARTE COMMUNALE 2.0 Zonage

Légende

- Zone U : zone urbaine (secteurs où les constructions sont autorisées)
- Zone N : zones naturelles et agricoles, où les constructions ne sont pas admises sauf exceptions
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Cours d'eau, étang, lac
- Cimetière
- Piscine
- Construction récente ou en cours

Carte Communale

Prescrite le : 14/12/2020

Notifiée le :

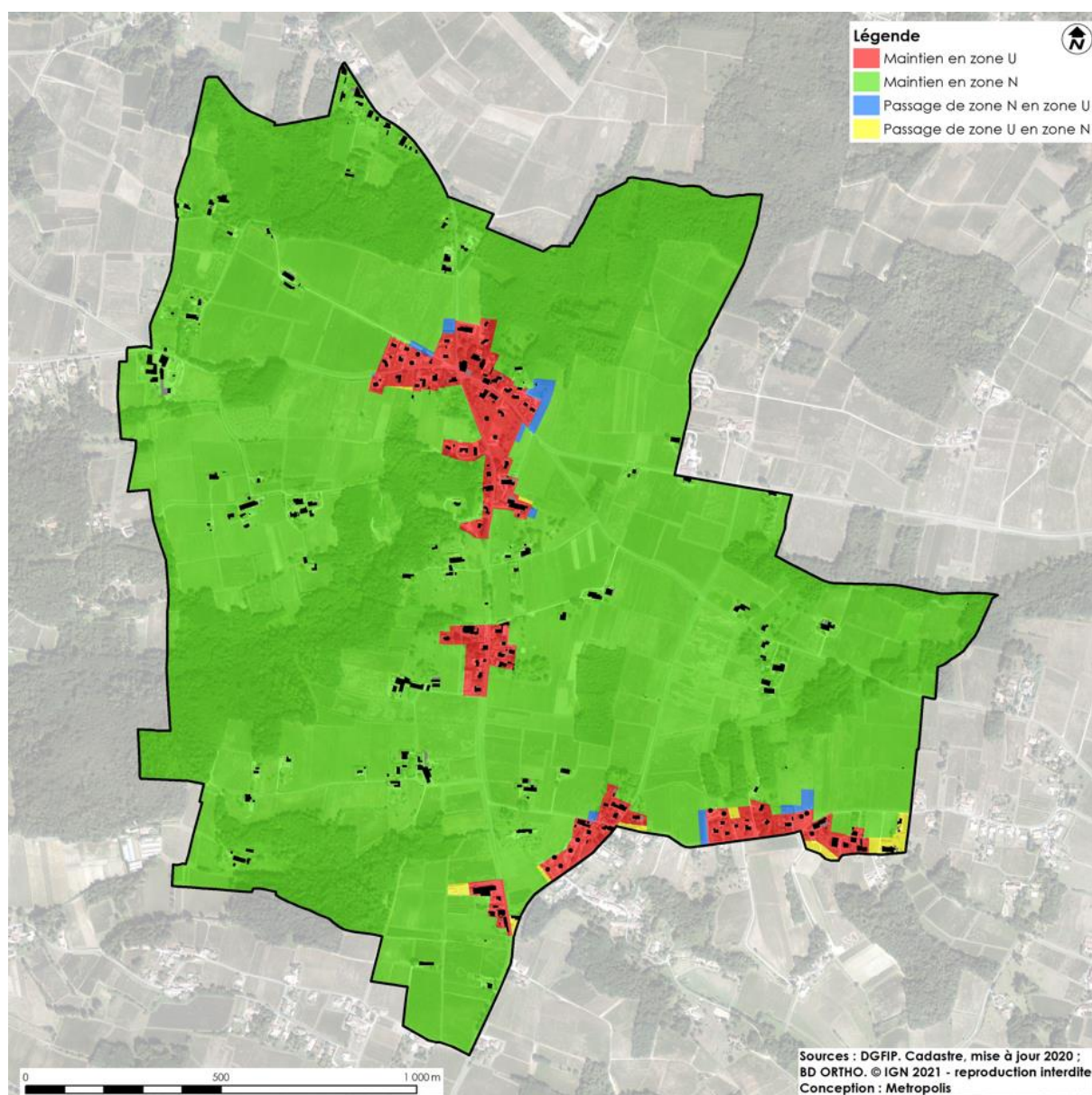
Approuvée le :

METROPOLIS, unité d'urbanisme
20 rue Jean Jaurès
41 100 BLOIS

ELIMAYS

ÉCHÉLON
1:50 000

Source : Direction Départementale des Ressources Publiques, Octobre 2020



Évolution des surfaces dégagées entre la Carte Communale en vigueur et la Carte Communale 2024

Type de zone	Superficie (ha)	Part du territoire communal (%)
Maintien en zone U	16,08	5,10%
Maintien en zone N	296,48	94,04%
Passage de zone U en zone N	1,35	0,43%
Passage de zone N en zone U	1,35	0,43%
Total	315,26	100

Au total, le projet de révision de la Carte Communale n'accroît pas la surface de zone urbaine U. Celle-ci reste identique à la Carte Communale de 2014, à savoir 17,43 Ha.

PRE-ANALYSE DES INCIDENCES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE ET PRISE EN COMPTE DE LA PRESERVATION ET DE LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1. PREAMBULE

La Carte Communale n'est pas soumise obligatoirement à évaluation environnementale. Dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, des éléments d'analyse des incidences notables potentielles doivent être présentées à l'Autorité Environnementale, afin que celle-ci puisse statuer sur le **besoin, ou non, de soumettre la Carte Communale à évaluation environnementale.**

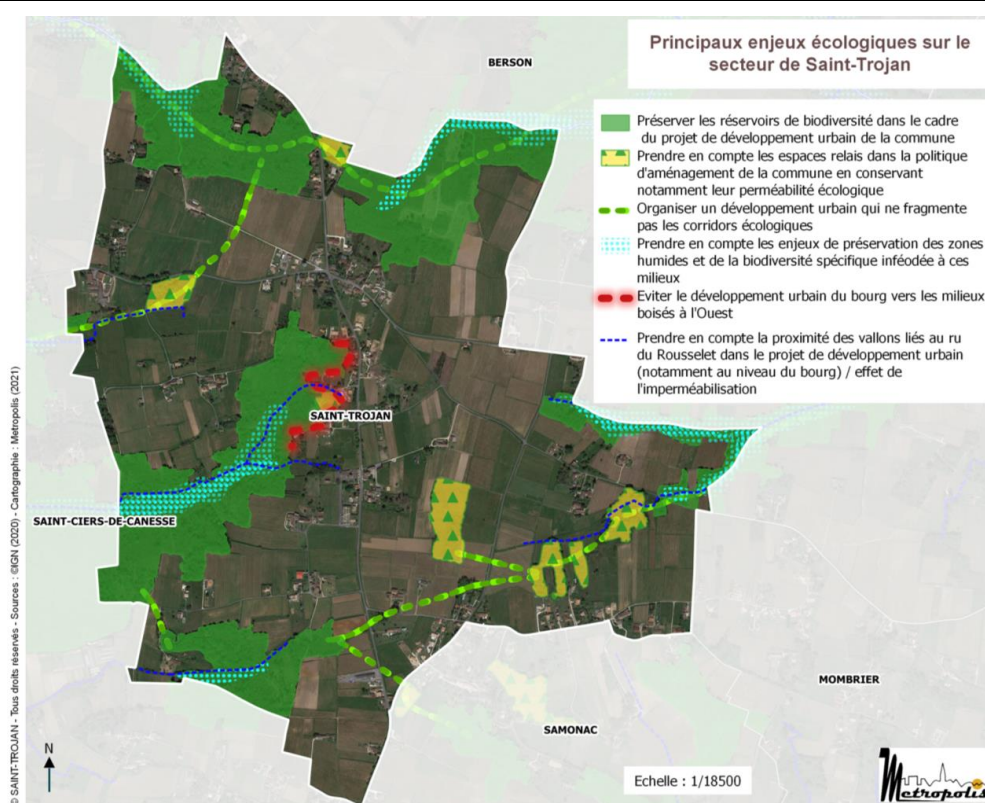
Les parties suivantes dressent une analyse synthétique de ces incidences et indiquent les principales mesures de prise en compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement, permettant ainsi de proposer un pré-projet de moindre impact environnemental.

2. PRE-ANALYSE SYNTHETIQUE DES INCIDENCES POTENTIELLES NOTABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1. Patrimoine naturel et paysager

Item(s)	Incidences potentielles attendues liées à la mise en œuvre de la Carte Communale et façon dont la CC prend en compte le patrimoine naturel et paysager
<i>Patrimoine paysager</i>	La commune de Saint-Trojan n'est concernée par aucun périmètre réglementaire concernant le patrimoine paysager. Saint-Trojan évolue dans un contexte paysager comprenant de vastes ensembles agricoles (notamment viticoles), qui offrent des perspectives lointaines sur le paysage local. Le jeu du relief accentue l'effet des panoramas. L'image que renvoie le territoire est résolument rurale, avec un cadre de vie attractif compte tenu de la prégnance certaine des boisements de feuillus localement. La mise en œuvre de la Carte Communale préserve les grands équilibres paysagers : elle classe en zone N 297,83 ha du territoire saint-trojannais, soit 94,47% de la superficie communale. Ce classement contribue à préserver les points de vue et les panoramas, et plus généralement la qualité du cadre paysager local, en lien avec les ensembles forestiers et viticoles composant le territoire communal. En évitant de rendre constructible des milieux forestiers, la carte communale conforte le rôle des boisements dans la diversité des paysages proposés sur la commune.

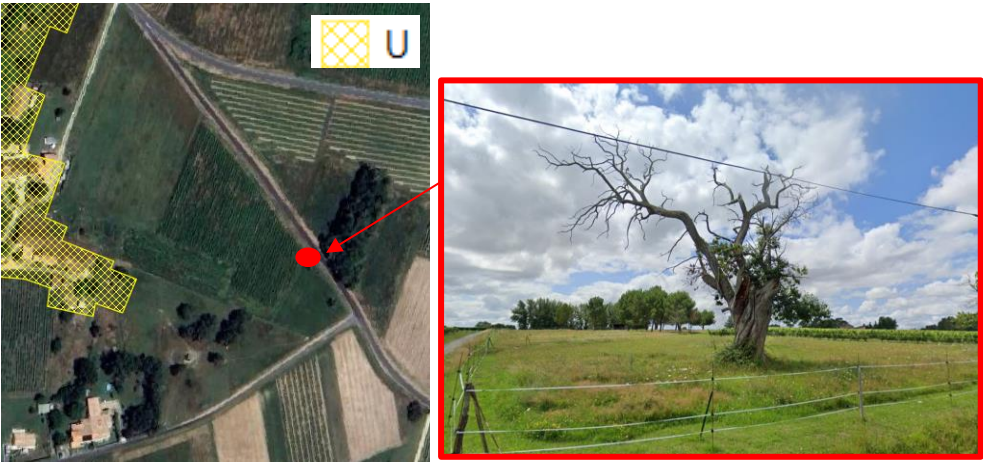
	Toutefois, la mise en œuvre de la Carte Communale aura pour conséquence une évolution des lisières urbaines, du fait de l'implantation de futures constructions. Les perceptions depuis l'espace public seront ainsi modifiées, puisque juxtaposées avec des espaces agricoles ouverts. Si la commune avait choisi de concentrer le développement urbain en un unique point de la commune (comme par exemple le bourg, Baillou ou encore le Télégraphe), la mutation urbaine engendrée aurait pu induire une dégradation forte de la qualité du grand paysage par un effet de minéralisation massif, et qui s'impose dans les perspectives proches et lointaines. C'est pourquoi, la collectivité a choisi d'organiser un développement urbain par « touche ponctuelle », c'est-à-dire qui privilégie une évolution douce du tissu bâti existant (en densification ou en extension maîtrisée), et sur 3 secteurs uniquement : Baillou, Canton et la Jaugue. Le secteur de Baillou et La Jaugue constituent les zones qui accueilleront potentiellement le plus de nouvelles constructions. Le secteur de Canton ne constitue pas un support d'urbanisation marquée (1 construction attendue sur le site). ➡ Incidences potentielles globales attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale évaluées comme faibles.
Patrimoine naturel	La commune de Saint-Trojan n'est concernée par aucun périmètre réglementaire ou d'inventaire concernant le patrimoine naturel. Comme le montre l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de la révision de la Carte Communale, les boisements portent un rôle écologique important sur Saint-Trojan. Il s'agit des milieux où la biodiversité est riche et variée, et ils témoignent d'enjeux forts en termes de fonctionnalité écologique. Ils constituent également des habitats propices à l'expression des nombreuses espèces de chiroptères, comme l'a indiqué l'étude Viti-Chiro réalisée notamment sur le secteur saint-trojannais. Dans ce contexte, le projet communal a été défini en fonction des enjeux écologiques identifiés sur la commune de Saint-Trojan (carte ci-dessous). Il s'agit notamment d'éviter le développement urbain du bourg vers les milieux boisés à l'Ouest, afin de ne pas générer de pression supplémentaire sur les espèces sensibles.



Le projet communal repose sur l'**évitement prioritaire des espaces ouverts par les éléments de la Trame Verte et Bleue** communale. La mise en œuvre du document d'urbanisme préserve les **grands équilibres écologiques** : elle classe en **zone N 297,43 ha** du territoire saint-trojannais, soit **94% de la superficie de la commune**.

Les boisements sont ainsi préservés du développement urbain promu par la collectivité, contribuant ainsi à la maturation des milieux et à la préservation des espèces faunistiques et floristiques qui y sont inféodées. Comme indiqué précédemment, le territoire présente une **diversité d'habitats permettant l'accueil de plusieurs espèces de chiroptères**, dont les espèces sont toutes protégées à l'échelle nationale. Afin d'œuvrer à la préservation des chauves-souris, la Carte Communale conforte les **ensembles boisés**, via leur classement en **zone N**.

Par ailleurs, le **secteur de l'Hôpital** où la **Chouette-chevêche** a été détectée par le bureau d'études Eliomys durant le printemps 2021, est préservé par un **zonage N**. Le vieux châtaigner qui accueille le rapace est maintenu, tout comme les prairies attenantes pâturées. L'optimum écologique de l'espèce (en Europe tempérée) est maintenu par le projet de Carte Communale.

	 La frange urbaine Ouest de Baillou, qui expose une proximité forte avec les boisements surmontant les vallons associés au ruisseau de Rousselet, est préservée de tout développement urbain. Les vallons présentent un zonage N d'amont en aval. Le projet de Carte Communale va induire l'urbanisation potentielle de 1,23 ha cumulés (surface brute), ventilée sur différents sites (0,23 ha en territoire artificialisé, et 1 ha sur des espaces agricoles). Celle-ci s'exercera principalement sur des espaces agricoles (vignes et friches viticoles essentiellement). Les secteurs concernés évoluent en dehors de tout enjeu écologique pré-identifié dans l'état initial de l'environnement (zones humides, boisements, éléments de la Trame Verte et Bleue). Lors du premier dossier d'examen au cas par cas, une petite zone de friction était observable sur le secteur du Télégraphe (passage d'un corridor écologique). Si celle-ci n'était pas de nature à remettre en cause le fonctionnement écologique du territoire, la collectivité a fait le choix de retravailler le zonage sur le secteur du Télégraphe, évitant ainsi toute friction avec le corridor écologique. Enfin, il convient de souligner que le projet communal permet de restituer des espaces naturels, agricoles ou forestiers sur le territoire communal, sur une superficie cumulée de 1,35 hectare (reclassement de zone U vers zone N). ➡ Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale sur le patrimoine naturel évaluées comme très faibles.
Zones humides	La commune comporte des zones à dominante humide mises en évidence par le SMIDDEST, au niveau des ruisseaux de Mérigot (au Nord), de Rousselet (à l'Ouest) et de la Fontaine au Loup (à l'Est). Un autre secteur caractérisé par des habitats humides (aulnaie des ruisselets) a également été mis en évidence au niveau du Ruisseau de la Chapelle, par le bureau d'études Eliomys dans le cadre de l'état initial de l'Environnement. Une faune inféodée à ce type de milieux y a été observée (Salamandre tachetée, Triton...). Tous ces secteurs humides ont été retenus comme éléments participant au fonctionnement écologique du territoire, dans le cadre de la Trame Verte et Bleue. A ce titre, ils bénéficient d'un zonage N. ➡ Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale sur les zones humides évaluées comme très faibles.

Continuités écologiques

Le projet de Carte Communale de Saint-Trojan concourt à **préserver la Trame Verte et Bleue** mise en évidence sur la commune (celle-ci s'articulant avec les éléments de TVB identifiés au sein du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde, dans le respect de la logique d'emboîtement des échelles). Sont identifiés en zone N :

- Les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue ;
- Les corridors écologiques ;
- Les pas japonais potentiels de la sous-trame des milieux ouverts (notamment milieux prairiaux).

Concernant les cours d'eau, aucune zone U ne vient jouxter l'un d'entre eux.

Les zones urbaines définies évitent les réservoirs de biodiversité et corridors de la TVB communale. Comme vu précédemment, dans le zonage proposé en 2022, **une zone de friction potentielle** était observable sur le **secteur du Télégraphe**, du côté Est de la RD251. En effet, un corridor écologique potentiel sous forme de « pas japonais » est présent (proximité des boisements localisés sur Samonac). Celui-ci évolue dans un contexte déjà soumis à influence urbaine (zones urbaines existantes du Télégraphe, de Canton, de Fonviel sur Samonac). En comparaison avec les autres corridors écologiques du territoire saint-trojannais qui s'articulent dans des secteurs plus préservés de l'urbanisation, son potentiel écologique est certainement plus contenu.

Le secteur du Télégraphe a fait l'objet d'une réduction progressive de l'emprise de la zone U. A l'origine, le projet communal visait à conforter et à quasiment « relier » les secteurs du Télégraphe et de Canton, comme en témoigne la cartographie suivante (état en septembre 2021).



Zonage initial, en septembre 2021

Toutefois, cela aurait conduit possiblement à la constitution d'un front urbain bâti, et donc à la fragmentation importante du « pas japonais ». Et *in fine* à une incidence forte sur la potentialité écologique de ce corridor. C'est pourquoi, des mesures de réduction des incidences avaient été appliquées, via le zonage proposé en 2022. L'emprise de la zone U avait été réduite, permettant de préserver un espace perméable sur les milieux ouverts prairiaux (les vignes étant moins favorables à l'accueil de la biodiversité d'une manière générale).

La mesure de réduction permettait ainsi d'**éviter la formation d'un verrou urbain**, et de **maintenir une coupure d'urbanisation de près de 50 m le long de la route Médoquine-Sud**. Cette coupure d'urbanisation entre Le Télégraphe et Canton était dotée d'un **zonage N**, inconstructible. L'impact résiduel portait ainsi sur une emprise moindre (environ 1980 m²).



Zonage fin 2022



Pas japonais milieux prairiaux

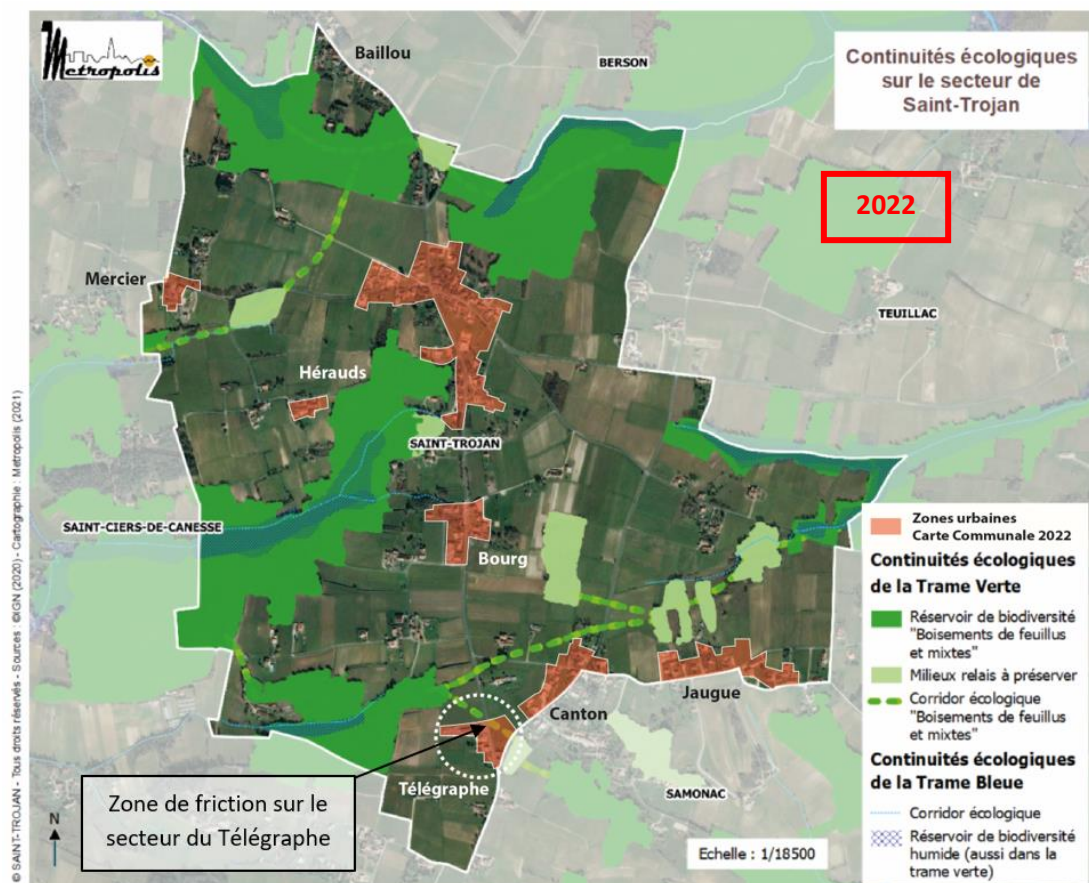
Surface brute impactée : 1980 m² (zonage fin 2022)

Toutefois, la collectivité a choisi de réduire une nouvelle fois l'emprise de la zone constructible, **aboutissant à un évitement complet du corridor écologique, via le zonage proposé fin 2024.**

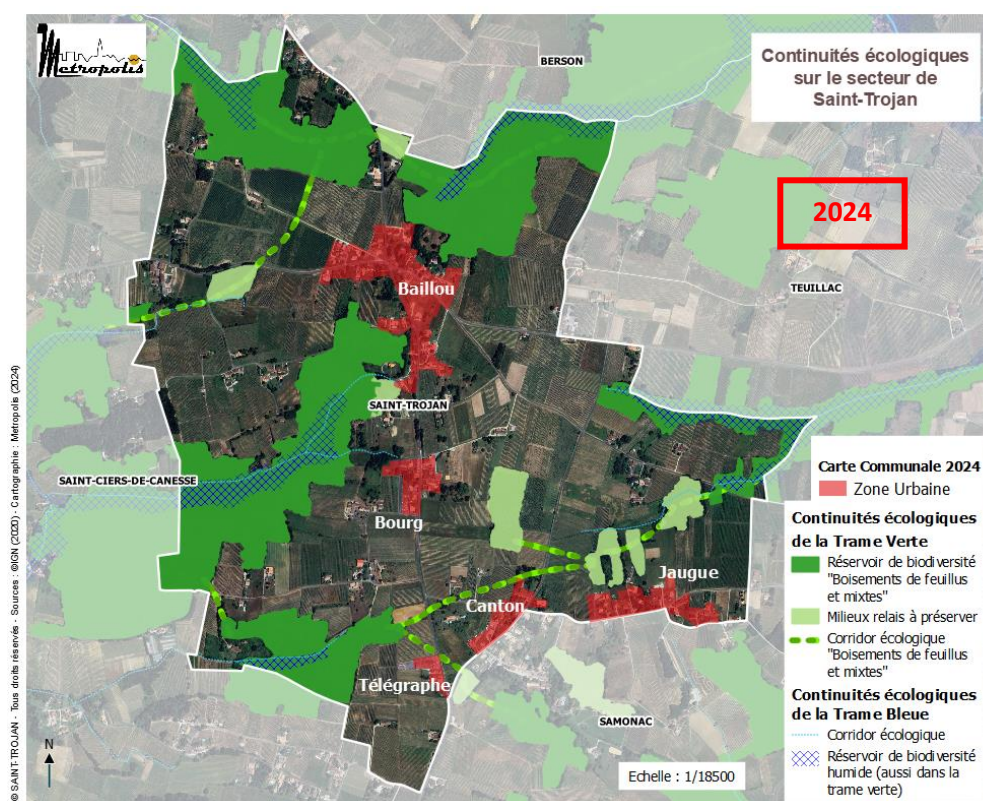


Zonage fin 2024

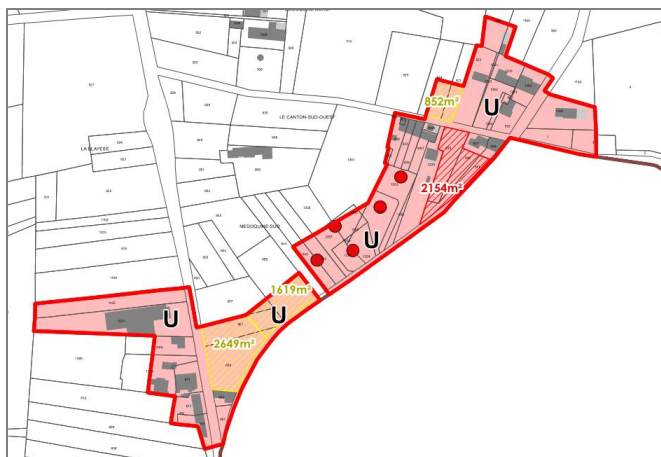
➡ **Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale sur les continuités écologiques évaluées comme globalement très faibles.**



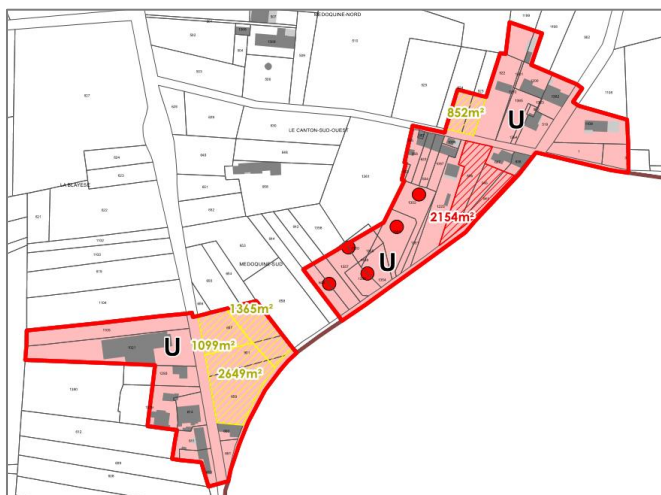
Superposition des zones urbaines de la Carte Communale et de la Trame Verte et Bleue identifiée sur Saint-Trojan, selon le zonage tel que défini en 2022 (lors du 1^{er} dossier d'examen au cas par cas)



Superposition des zones urbaines de la Carte Communale et de la Trame Verte et Bleue identifiée sur Saint-Trojan, selon le zonage tel que défini en 2024 (pour le présent dossier d'examen au cas par cas)



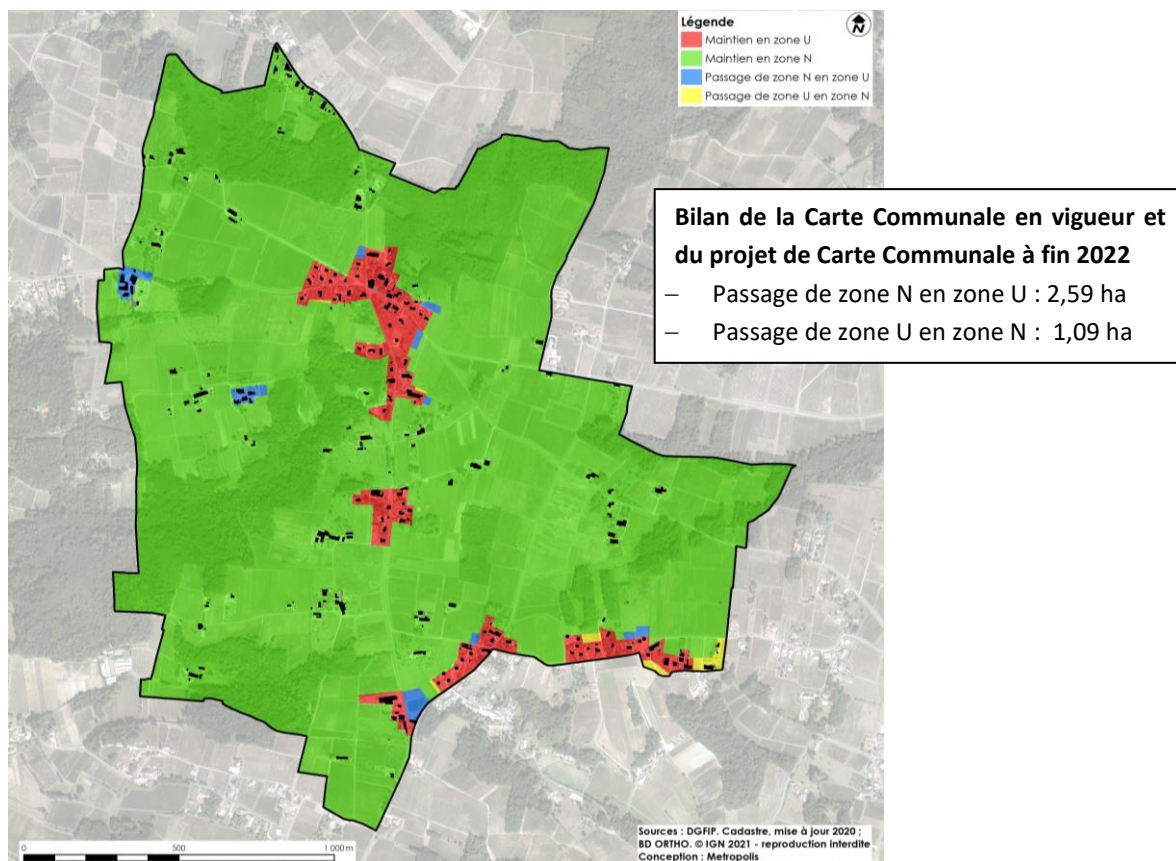
Zonage initial, en septembre 2021



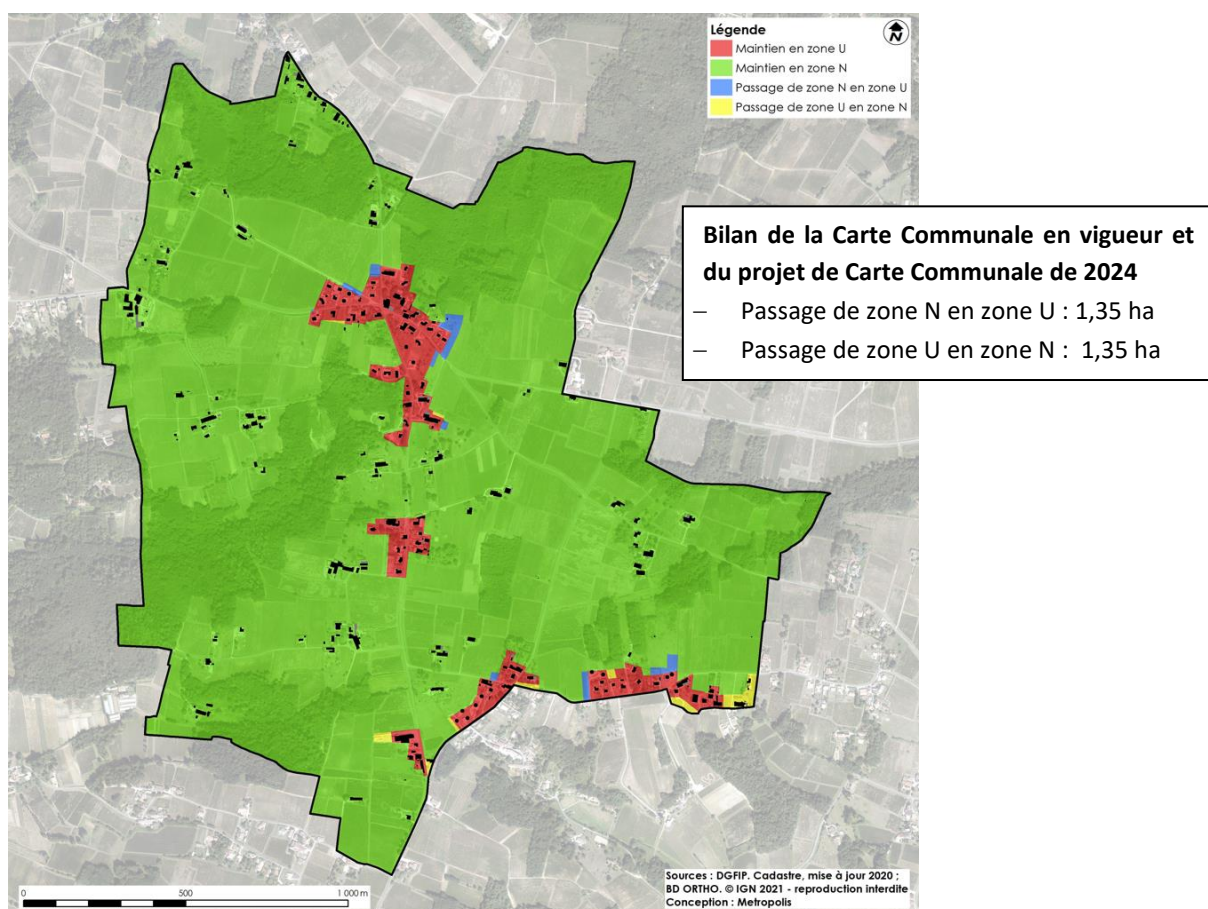
Zonage tel que figurant en novembre 2022



Zonage tel que figurant en novembre 2024



Évolution du zonage entre la Carte Communale en vigueur (2014) et le projet de Carte Communale **en 2022**



Évolution du zonage entre la Carte Communale en vigueur (2014) et le projet de Carte Communale **en 2024**

2.2. Risques, nuisances et pollutions

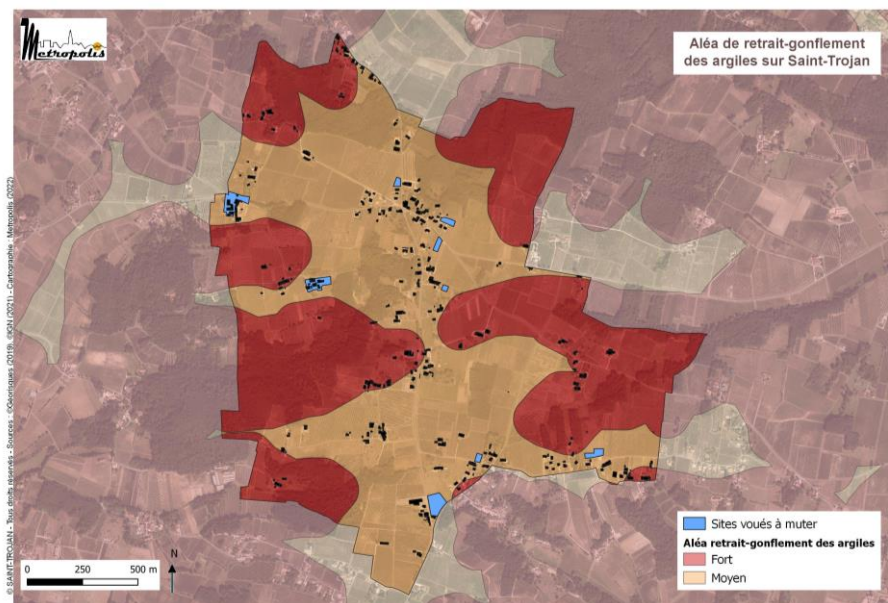
Item(s)	Incidences potentielles attendues liées à la mise en œuvre de la Carte Communale et façon dont la CC prend en compte les risques, nuisances et pollutions
Risques naturels et technologiques	Selon le DDRM 33, hormis le risque sismique (sismicité faible), la commune de Saint-Trojan est concernée par : – <i>le risque naturel majeur lié au retrait-gonflement des argiles</i> La commune est caractérisée par un aléa de niveau moyen à fort sur l'ensemble de son périmètre. L'article 68 de la loi ELAN introduit l'obligation de réaliser une étude géotechnique pour toute vente d'un terrain à bâtir sur les zones dont l'aléa est « moyen » ou « fort », afin de réduire le niveau de vulnérabilité des bâtiments et ainsi limiter les désordres induits par les tassements différentiels (consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux) (carte page 26). La révision de la Carte Communale est l'occasion de porter à la connaissance de la population saint-trojannaise, la carte révisée du BRGM portant sur le risque lié au tassement différentiel. Le rapport de présentation, ainsi que les annexes de la Carte Communale, constituent les vecteurs de diffusion de cette information. Concernant l'aléa lié aux remontées de nappes souterraines (données du BRGM, avec une limite d'interprétation fixée au 1/100000^{ème}), les secteurs potentiellement plus exposés au phénomène se situent hors des zones U définies par la Carte Communale. Aucun nouveau secteur à enjeu n'est créé via la révision de la Carte Communale. Concernant le risque inondation par débordement de cours d'eau, le territoire est peu concerné. Les cours d'eau sont situés dans des vallées sillonnant le territoire communal. Leurs pentes étant assez prononcées, l'exposition des personnes et des biens aux inondations par débordement de cours d'eau est plus que contenue. Par ailleurs, le projet de Carte Communale ne permet aucun développement urbain au contact ou à proximité d'un cours d'eau. Par rapport aux risques technologiques majeurs, le DDRM de Gironde indique que la commune est concernée par le risque lié à la présence de la centrale nucléaire du Blayais, à Braud-et-Saint-Louis. La commune est ainsi située dans le PPI de la centrale. Toutefois, le projet ne vise à accueillir que 47 habitants supplémentaires à l'horizon 2035, générant ainsi un accroissement très faible de l'enjeu sur la commune de Saint-Trojan. De plus, les centrales nucléaires font l'objet d'un suivi particulier visant à la maîtrise des risques associés. Il convient également de noter que le projet souhaité par la commune vise l'accueil de nouvelles populations, et non le développement d'activités industrielles. ➡ Incidence potentielle attendue de la mise en œuvre de la Carte Communale évaluée comme <i>faibles</i>. Le projet n'est pas de nature à accroître la vulnérabilité des personnes et des biens à des risques naturels et technologiques majeurs.

Nuisances et pollutions

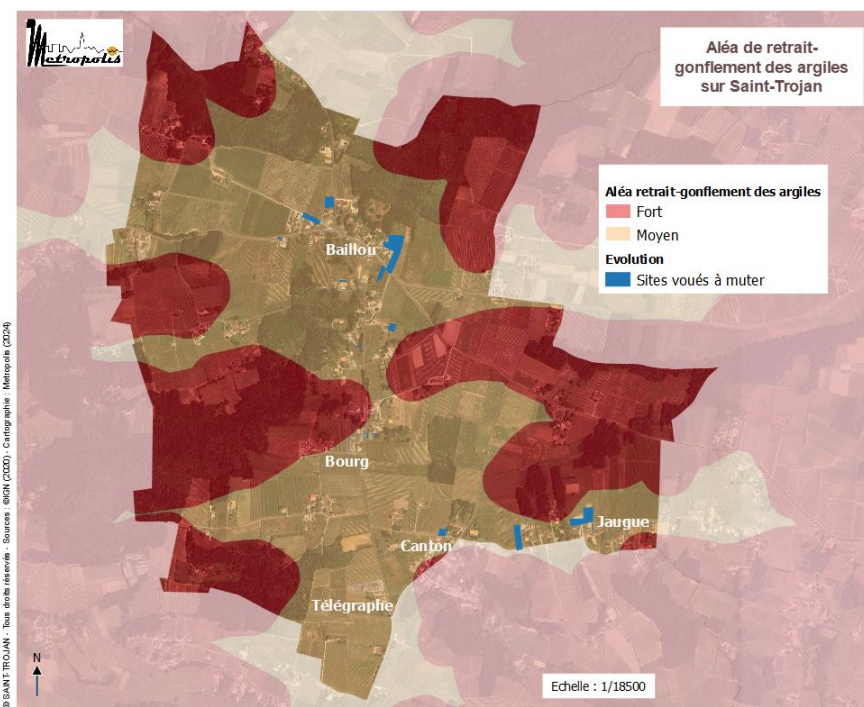
Au regard des informations relatives aux nuisances et pollutions recensées sur la commune (Cf. *partie sur les éléments de contexte*), les enjeux en la matière sont quasi nuls.

Dans le cadre de la révision de la Carte Communale de Saint-Trojan, les zones de développement urbain ont été privilégiées sur les secteurs de Baillou et La Jaugue (Canton, de façon très minime).

➡ **Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale en termes de nuisances et pollutions, évaluées comme faibles.**



Superposition des secteurs voués à muter de la Carte Communale 2022 et de l'aléa de retrait-gonflement des argiles identifié sur Saint-Trojan



Superposition des secteurs voués à muter de la Carte Communale proposée en 2024 (objet de la présente saisine) et de l'aléa de retrait-gonflement des argiles identifié sur Saint-Trojan

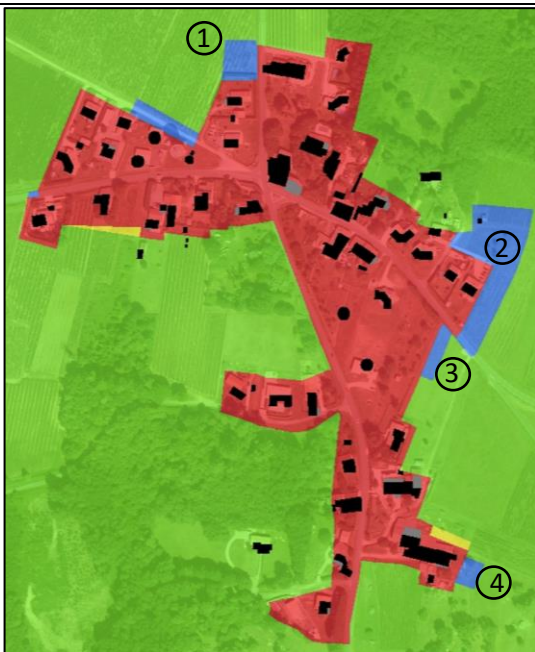
2.3. Eau en tant que ressource et milieu

Item(s)	Incidences potentielles attendues liées à la mise en œuvre de la Carte Communale et façon dont la CC prend en compte l'eau
<i>Projet de développement urbain et démographique</i>	La commune de Saint-Trojan souhaite tendre vers un objectif d'accueil de population de 48 habitants environ, d'ici à 2037. Cela se traduit par la création d'environ 22 nouveaux logements sur cette même période, dont 3 liés au point mort. Cette augmentation de population aura pour corollaire un développement urbain qui va opérer par comblement de dents creuses/densification et par extension urbaine via les zones U.
<i>Assainissement non collectif</i>	La commune de Saint-Trojan n'est pas équipée de l'assainissement collectif. Elle est rattachée au SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire pour ce qui relève de l'ANC. Le traitement des eaux résiduaires urbaines est donc assuré par des dispositifs autonomes, qui doivent répondre aux normes en vigueur. Les nouvelles constructions devront donc gérer de façon individuelle le traitement des eaux usées qui seront émises par les occupants. A titre indicatif, on peut estimer que la mise en œuvre du projet de Carte Communale, qui vise à l'accueil d'environ 48 habitants supplémentaires et la production de 16 nouveaux logements, aura pour corollaire : – une émission globale de charges polluantes d'environ 2,88 kg de DBO₅ par jour, à l'horizon 2037 ; – des volumes d'eaux usées à traiter, et au global, d'environ 7,2 m³ par jour (à l'horizon 2037). Le RPQS établi par ce dernier pour l'exercice 2022 indique un taux de conformité de 75,2%, en forte amélioration depuis 2020 (taux de conformité de 8,4% pour 3 962 installations contrôlées). ➡ Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale évaluées comme faibles.
<i>Eau potable</i>	La distribution AEP est assurée par le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire. L'eau distribuée sur Saint-Trojan par le syndicat provient de 2 forages profonds captant la nappe de l'Eocène (état « déficitaire » selon le SAGE Nappes Profondes). En 2023, les volumes prélevés totaux furent de 894 936 m³. Le taux de sollicitation des forages au regard des volumes prélevables maximaux autorisés est de 79,9% en 2023. La mise en œuvre de la Carte Communale induira une demande en eau potable correspondant à l'accueil d'habitants supplémentaires (environ 48), soit environ 7,2 m³/j et 2 628 m³/an, à l'horizon 2037. La Carte Communale propose un développement démographique compatible avec la ressource en eau potable. ➡ Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale sur la ressource en eau potable, évaluées comme faibles.

<i>Ruissellements</i>	Afin de limiter les effets de l'imperméabilisation des sols sur l'hydrosystème, le projet de Carte Communale met en place les mesures suivantes : - Un développement urbain particulièrement contenu : la capacité d'accueil du projet de CC en 2024 concerne cumulativement 1,23 ha. De plus, leur ventilation à l'échelle de la commune sous forme plus ponctuelle, permet de ne pas générer de vastes zones imperméabilisées. - La préservation des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (zonage N), notamment les zones prédisposées humides mises en évidence par le SMIDDEST et le bureau d'études Eliomys, permettant ainsi de conserver la capacité épuratoire et régulatrice de l'ensemble de celles-ci. Comme vu précédemment, de vastes ensembles boisés sont également couverts par un zonage N, contribuant ainsi au maintien de leur rôle dans la maîtrise des flux hydrauliques superficiels (et la stabilité des sols). - Le projet de développement urbain proposé par la commune évite de promouvoir des zones urbaines en devenir à proximité des cours d'eau. De plus, la collectivité a choisi de ne pas développer la partie Ouest de Baillou, située en amont des vallons associés au ruisseau de Rousselet. A travers ce choix, le projet n'accroît pas les ruissellements en direction des milieux aquatiques et humides, ni les pressions d'origine anthropique exercées sur la faune et la flore inféodée à ces milieux sensibles. ➡ Incidences potentielles attendues de la mise en œuvre de la Carte Communale sur les ruissellements, évaluées comme faibles.
------------------------------	---

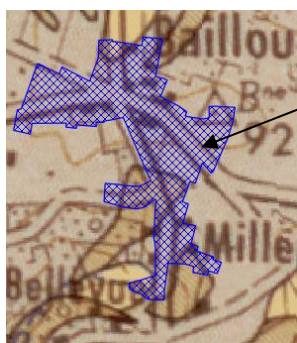
3. CARACTERISTIQUES DES SITES VOUES A MUTER

Les tableaux suivants précisent les caractéristiques principales des sites voués à muter.

Baillou		
Description générale		
<i>Vocation du site :</i> Les sites sont voués à accueillir de l’habitat résidentiel (environ 7 logements). <i>Occupation des sols :</i> Les sites sont actuellement occupés par des zones enherbées, vignes et des friches viticoles.		
Superficie : ① 995 m² ② 4463 m² ③ 558 m² ④ 504 m² Soit 0,652 ha	Légende Maintien en zone U Maintien en zone N Passage de zone N en zone U Passage de zone U en zone N 	
Contexte écologique et paysager		
Les sites, situés au contact de l’urbanisation existante, n’intersectent : – aucun zonage d’inventaire ou réglementaire du patrimoine naturel – aucun zonage réglementaire du patrimoine paysager – aucune zone prédisposée humide selon les données mises à disposition par le SMIDDEST – aucun élément identifié dans la Trame Verte et Bleue : le tracé des emprises des sites ont en effet été adaptés afin d’éviter les réservoirs de biodiversité, les milieux relais et les corridors écologiques, qui se voient dotés d’un zonage N. Aucun cours d’eau permanent ou temporaire n’est situé à proximité du site. Consultation du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique : aucune espèce patrimoniale observée sur les sites, d’après les éléments transmis à partir de leur base de données.		
Contexte risques et nuisances		
Les sites sont localisés : – hors emprise des zones potentiellement sujettes aux remontées de nappes selon les données mises à disposition par le BRGM – en zone d’aléa « moyen » pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles, selon les données mises à disposition par le BRGM.		
Réseaux		
Les sites sont reliés au réseau de distribution d’eau potable (cartes page 34). Les sites ne sont pas desservis par un réseau d’assainissement collectif. Les ERU seront gérées par des dispositifs autonomes répondant aux normes applicables.		

Le secteur de Baillou est couvert par la carte d'aptitude des sols à l'ANC. Les filières préconisées sont de type « tranchées d'épandage surdimensionnées » ou « filtres à sable drainées ». Notons également que les 4 sites de Baillou évoluent dans un secteur :

- présentant un **aléa argileux « moyen »**
- hors zones prédisposées aux remontées de nappes souterraines
- hors zones prédisposées humides selon le SMIDDEST
- où la **géologie du sol** est de type « **sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques** », selon la carte géologique au 1/50000^{ème} du BRGM (carte géologique n°779 – Blaye).



Carte géologique du BRGM (1/50000^{ème}) : Faciès continentaux fluviaux : Pliocène (préssumé) : Sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques (10 à 15m)

Superposition de la zone urbaine de Baillou et de son contexte géologique

Les sites sont situés à proximité du point d'eau incendie (PEI) n°4 selon les données du SDIS 33 : ce point d'eau est indiqué comme étant disponible pour la défense incendie. Un renforcement serait intéressant sur le secteur Est de Baillou (site 2 situé à un peu plus de 200m d'un PEI).

Photographies du site voué à être ouvert à l'urbanisation



Réalisation : Metropolis (2024)

Vues sur les sites du secteur de Baillou



*Photographies des sites voués à muter sur le secteur de Baillou
(source : Google Maps - juillet 2022 : photos 2-3-4 / juillet 2021 : photo 1)*

Canton		
Description générale		
<i>Vocation du site :</i> Le site est voué à accueillir de l’habitat résidentiel (1 logement). <i>Occupation des sols :</i> Le site est actuellement occupé par de la vigne.		
Superficie : 500 m²	Légende Maintien en zone U Maintien en zone N Passage de zone N en zone U Passage de zone U en zone N 	
Contexte écologique et paysager		
Le site, situé au contact de l’urbanisation existante, n’intersecte : – aucun zonage d’inventaire ou réglementaire du patrimoine naturel – aucun zonage réglementaire du patrimoine paysager – aucune zone prédisposée humide selon les données mises à disposition par le SMIDDEST – aucun élément identifié en qualité de réservoir de biodiversité ou corridor écologique de la Trame Verte et Bleue. Aucun cours d’eau permanent ou temporaire n’est situé à proximité du site. Consultation du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique : aucune espèce patrimoniale observée sur le site, d’après les éléments transmis à partir de leur base de données.		
Contexte risques et nuisances		
Le site est localisé : – hors emprise des zones potentiellement sujettes aux remontées de nappes selon les données mises à disposition par le BRGM – en zone d’aléa « moyen » pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles, selon les données mises à disposition par le BRGM.		
Réseaux		
Le site est relié au réseau de distribution d’eau potable. Le site n’est pas desservi par un réseau d’assainissement collectif. Les ERU seront gérées par des dispositifs autonomes répondant aux normes applicables. Le secteur de Canton est couvert par la carte d’aptitude des sols à l’ANC. Les filières préconisées sont de type ou « filtres à sable drainés ». Notons également que. Notons également que le site de Canton évolue dans un secteur : – présentant un aléa argileux « moyen » – hors zones prédisposées aux remontées de nappes souterraines – hors zones prédisposées humides selon le SMIDDEST		

- où la **géologie du sol** est de type « **sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques** », selon la carte géologique au 1/50000^{ème} du BRGM (carte géologique n°779 – Blaye).



Carte géologique du BRGM (1/50000^{ème}) : Faciès continentaux fluviaux : Pliocène (préssumé) : Sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques (10 à 15m)

Superposition de la zone urbaine de Canton et de son contexte géologique

Le site est situé à proximité du PEI n°8 selon les données du SDIS 33 : ce point d'eau est indiqué comme étant indisponible pour la défense incendie.

➡ Il sera nécessaire de s'assurer de la bonne disponibilité du PEI à court terme.

Photographie du site voué à être ouvert à l'urbanisation



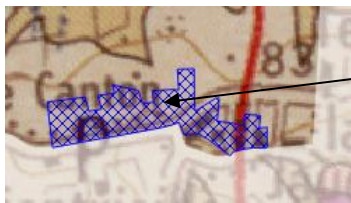
Vue sur le site de Canton



Photographie du site voué à muter sur le secteur de Canton (source : Google Maps - juillet 2022)

La Jaugue	
Description générale	
<i>Vocation du site :</i> Les sites sont voués à accueillir de l'habitat résidentiel (environ 4 à 5 logements). <i>Occupation des sols :</i> Les sites sont actuellement occupés par un terrain enherbé et un fond de jardin (site à l'est) et par des vignes et un chemin d'accès existant (site à l'ouest).	 Légende - Maintien en zone U - Maintien en zone N - Passage de zone N en zone U - Passage de zone U en zone N
Superficie : Site 1 : 2536 m² / Site 2 : 1737 m² Soit 0,42 ha en cumulé	
Contexte écologique et paysager	
Les sites, situés au contact de l'urbanisation existante, n'intersectent : – aucun zonage d'inventaire ou réglementaire du patrimoine naturel – aucun zonage réglementaire du patrimoine paysager – aucune zone prédisposée humide selon les données mises à disposition par le SMIDDEST – aucun élément identifié en qualité de réservoir de biodiversité ou corridor écologique de la Trame Verte et Bleue. Aucun cours d'eau permanent ou temporaire n'est situé à proximité du site. Consultation du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique : aucune espèce patrimoniale observée sur le site, d'après les éléments transmis à partir de leur base de données.	
Contexte risques et nuisances	
Les sites sont localisés : – hors emprise des zones potentiellement sujettes aux remontées de nappes selon les données mises à disposition par le BRGM – en zone d'aléa « moyen » pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles, selon les données mises à disposition par le BRGM.	
Réseaux	
Les sites sont reliés au réseau de distribution d'eau potable. Les sites ne sont pas desservis par un réseau d'assainissement collectif. Les ERU seront gérées par des dispositifs autonomes répondant aux normes applicables. Sur ce secteur, les filières préconisées sont de type « tranchées d'épandage surdimensionnées » ou « filtres à sable drainées ». Notons également que le site de la Jaugue évolue dans un secteur : – présentant un aléa argileux « moyen » – hors zones prédisposées aux remontées de nappes souterraines – hors zones prédisposées humides selon le SMIDDEST	

- où la **géologie du sol** est de type « **sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques** », selon la carte géologique au 1/50000^{ème} du BRGM (carte géologique n°779 – Blaye).



Carte géologique du BRGM (1/50000^{ème}) : Faciès continentaux fluviatiles : Pliocène (préssumé) : Sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques (10 à 15m)

Superposition de la zone urbaine de La Jaugue et de son contexte géologique

Les sites sont situés à proximité du PEI n°7 selon les données du SDIS 33 : ce point d'eau est indiqué comme étant indisponible pour la défense incendie.

➡ Il sera nécessaire de s'assurer de la bonne disponibilité du PEI à court terme.

Photographie du site voué à être ouvert à l'urbanisation



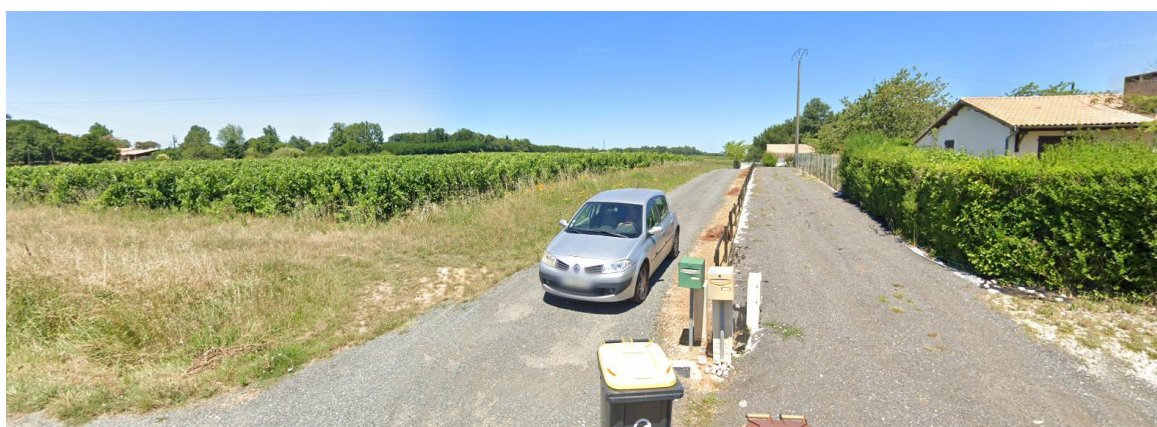
Vue sur le site Est de la Jaugue (site 1)



Aperçu du site voué à muter sur le secteur Est (site 1) de La Jaugue (source : Google Maps - juillet 2022)



Vue sur le site Ouest de la Jaugue (site 2)

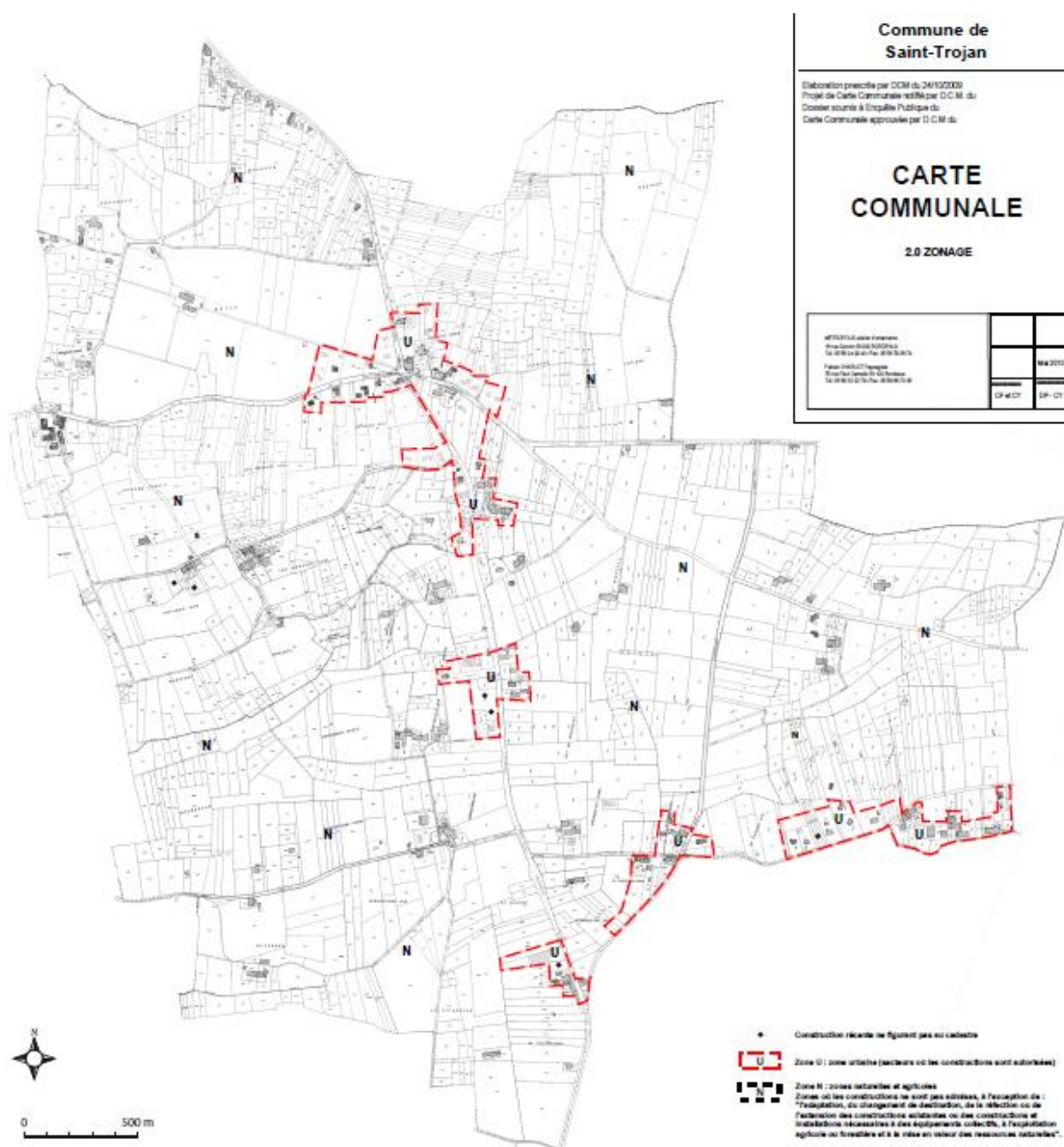


Aperçu du site voué à muter sur le secteur Ouest (site 2) de La Jaugue (source : Google Maps - juillet 2022)

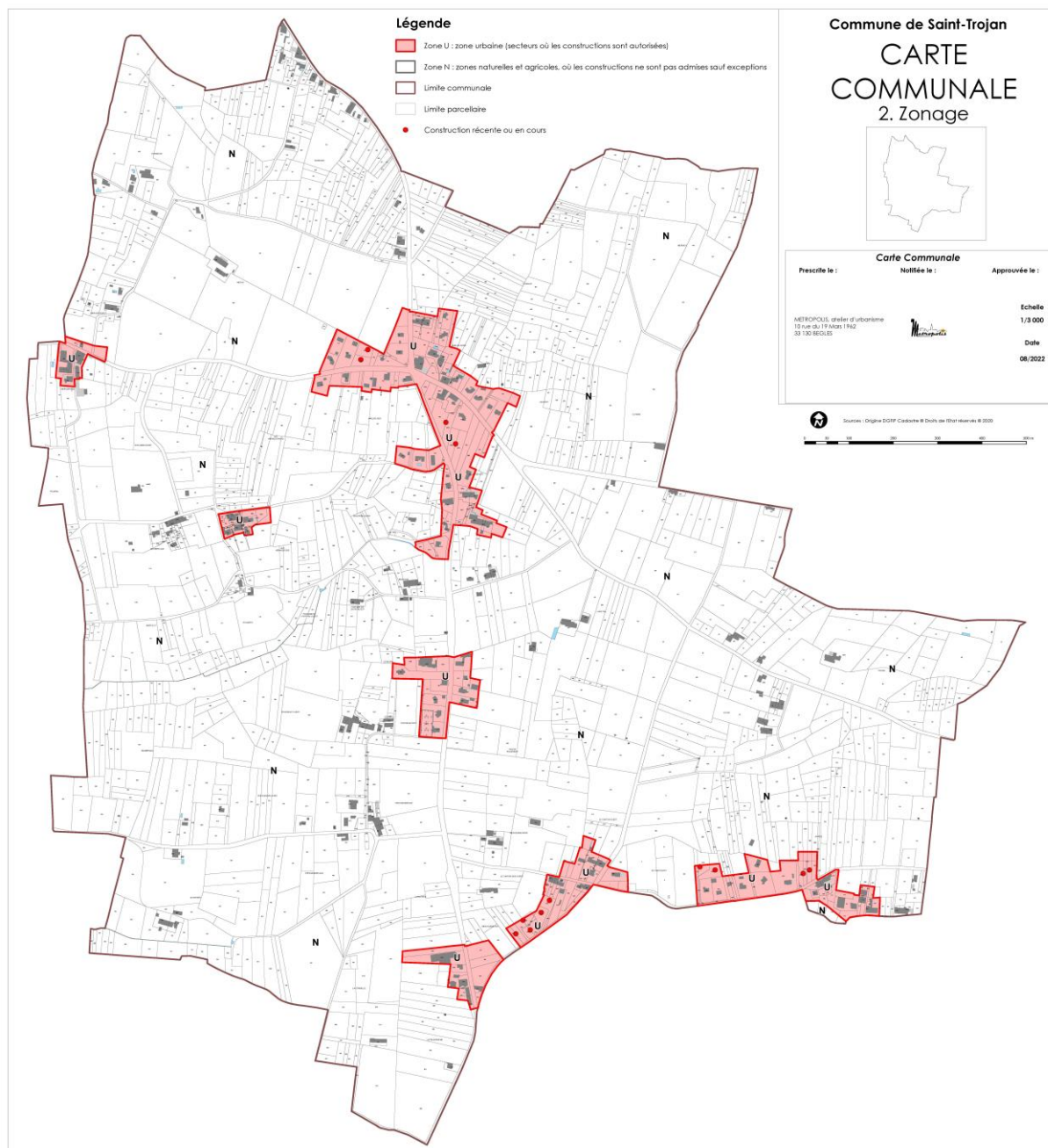
ANNEXES

- Cartographie du zonage de la Carte Communale de Saint-Trojan actuellement en vigueur ;
- Cartographie du pré-zonage de la Carte Communale, tel que figurant en novembre 2022, et ayant fait l'objet de la première saisine ;
- Cartographie du pré-zonage de la Carte Communale de Saint-Trojan, figurant en novembre 2024, et faisant l'objet de la présente saisine ;
- Zonage d'assainissement

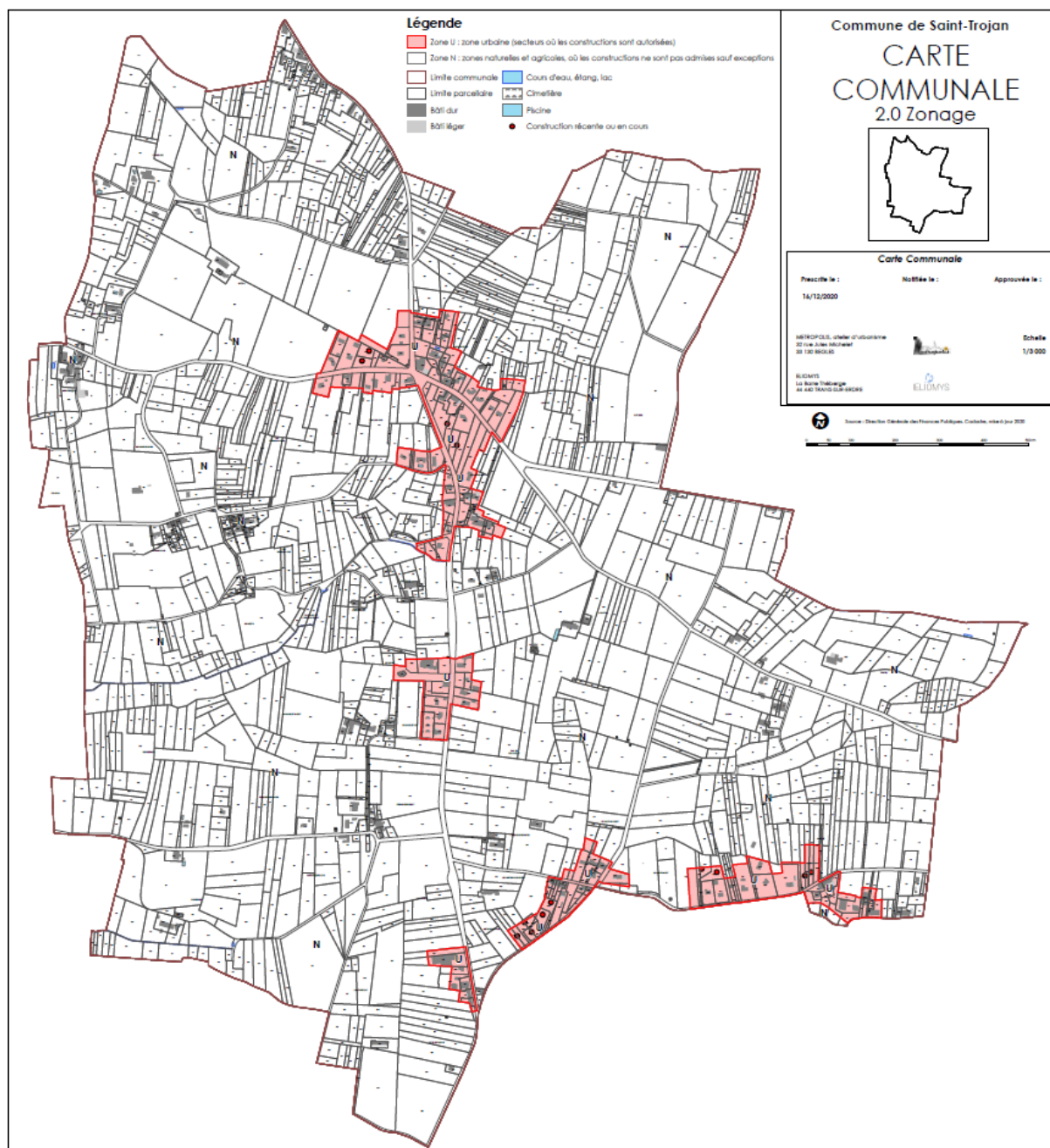
ANNEXE 1 / Cartographie du zonage de la Carte Communale de Saint-Trojan, en vigueur actuellement



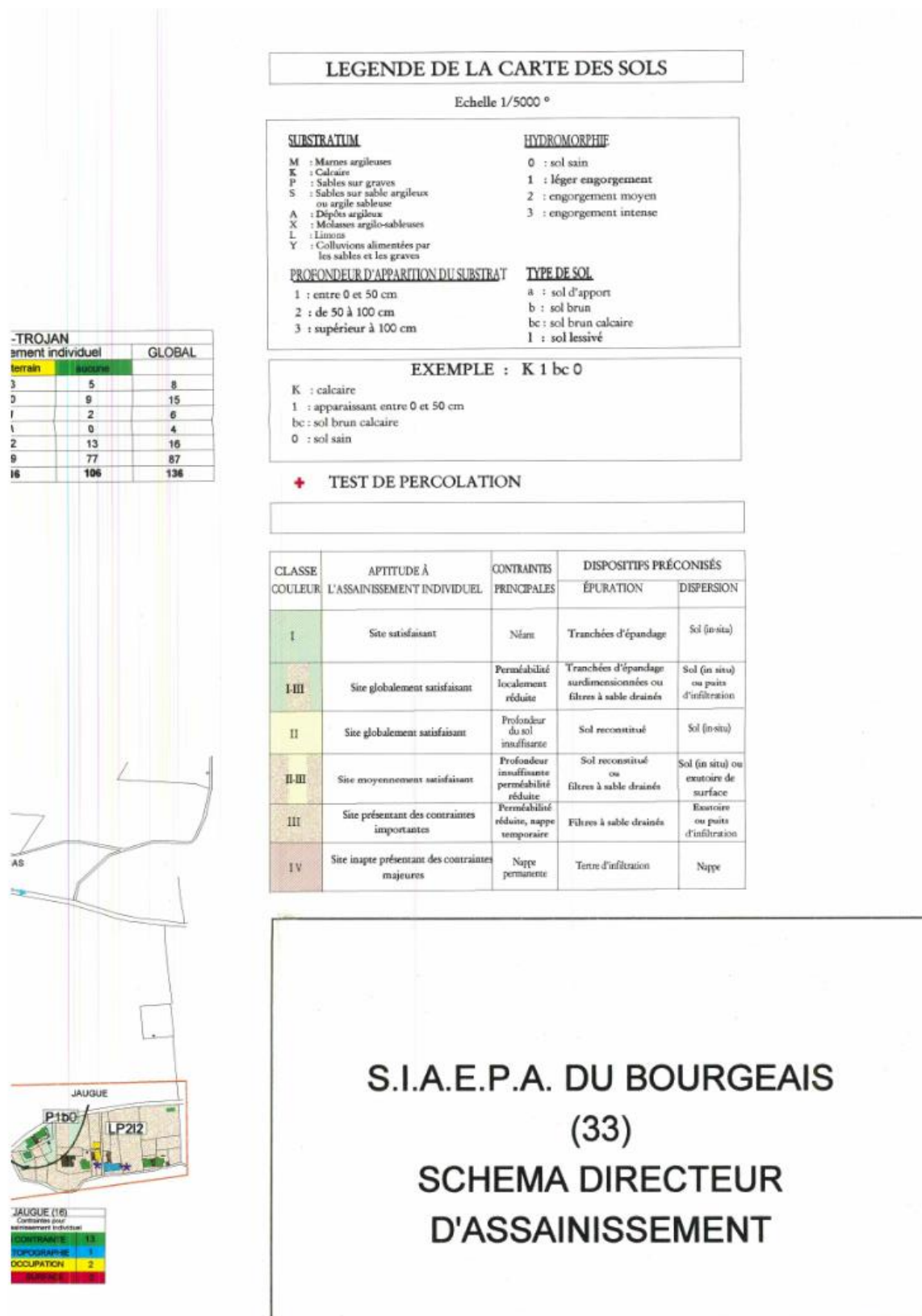
ANNEXE 2 / Cartographie du pré-zonage de la Carte Communale de Saint-Trojan, tel que figurant en novembre 2022, et ayant fait l'objet de la première saisine

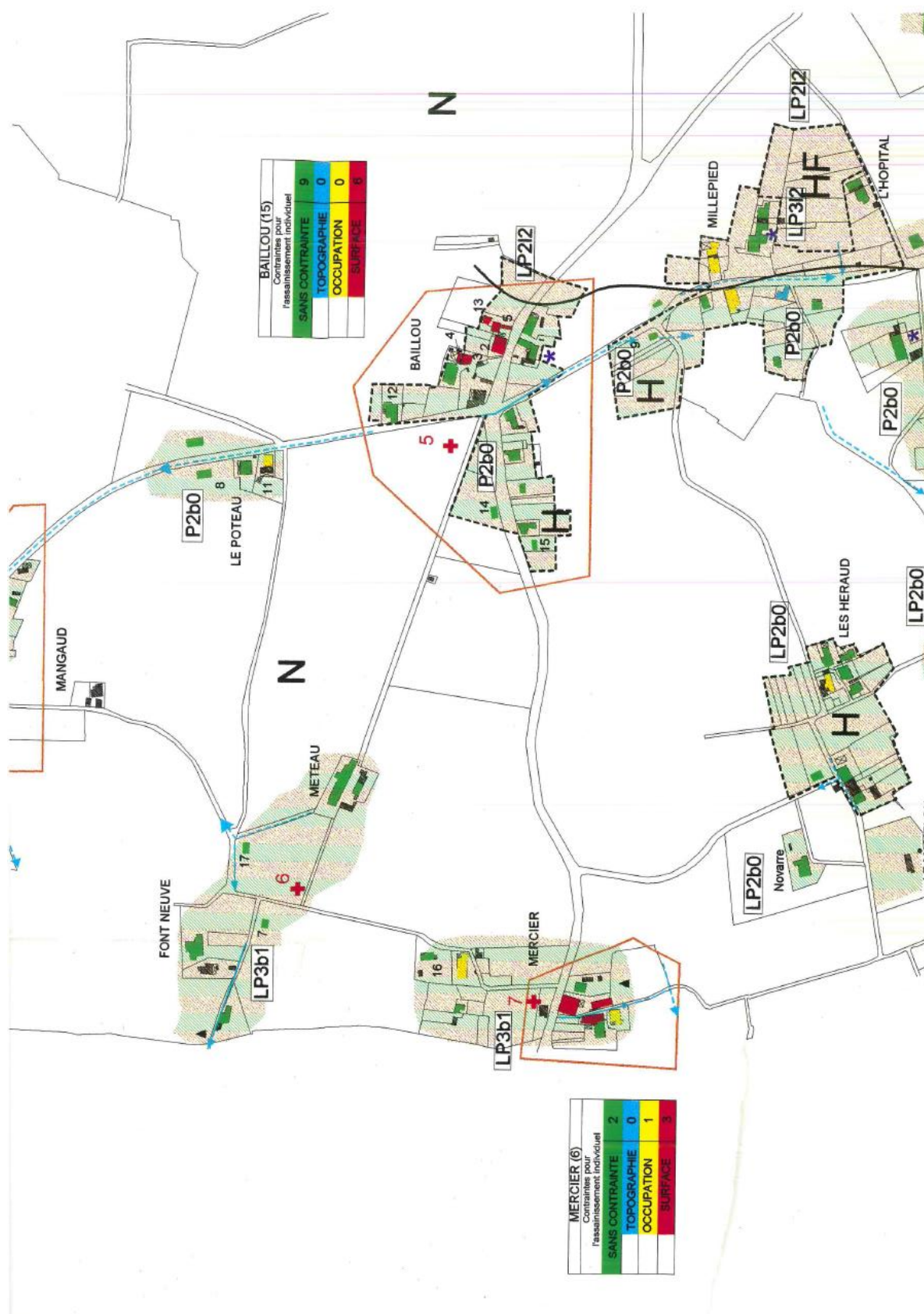


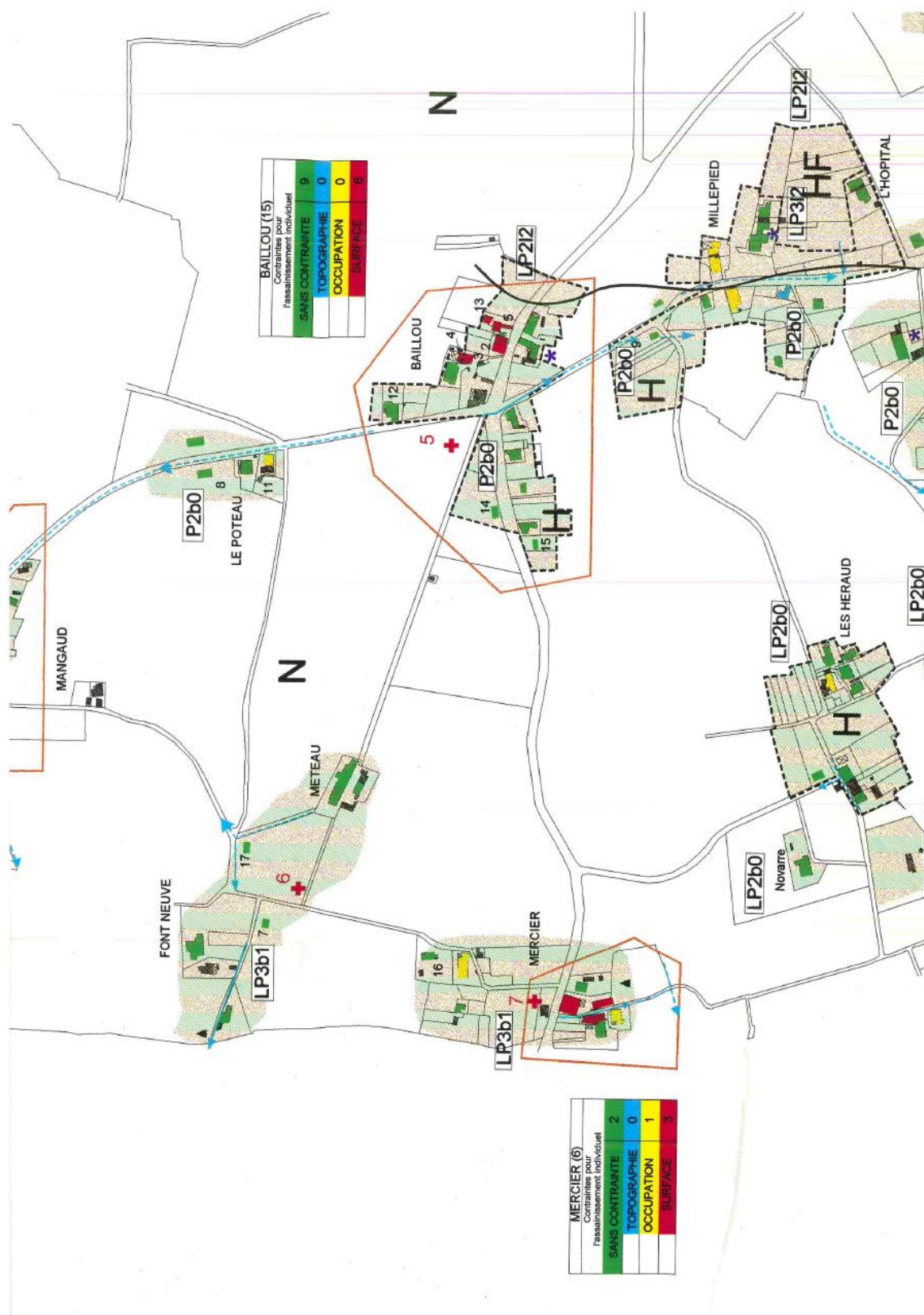
ANNEXE 3 / Cartographie du pré-zonage de la Carte Communale de Saint-Trojan, figurant en novembre 2024, et faisant l'objet de la présente saisine



ANNEXE 3 / Schéma d'assainissement









Novembre 2024